

Projet d'amélioration du réseau routier à Vaudreuil-Dorion

**Recueil chronologique de correspondance
du Mouvement Au Courant**

Date	Description	Format
21mai04	lettre à M. Thomas J. Mulcair, Ministre de l'Environnement <i>Demande d'évaluation environnementale à Vaudreuil-Dorion</i>	Word 2p. + papier 3p.
4juin04	télécopie à M. Loius Germain, Mme Linda Tapin, DEÉ, MDDEP et MDDEP Montérégie <i>Plan de localisation des photographies du 30 mai 2004</i>	papier 1p.
4juin04	présentation Power Point envoyée par courriel à M. Loius Germain, Mme Linda Tapin, DEÉ, MDDEP et MDDEP Montérégie <i>Ville de Vaudreuil-Dorion, secteur Boulevard Cité-des-Jeunes Travaux liés à la rue Félix-Leclerc, la rue Henry-Ford et l'avenue André-Chartrand Photographies du 30 mai 2004</i> (36 photos)	ppt 37p.
7juin04	lettre à M. Thomas J. Mulcair, Ministre de l'Environnement <i>Demande d'évaluation environnementale à Vaudreuil-Dorion</i> (demande de fermeture de rue)	Word 1p.
7juin04	COMMUNIQUÉ <i>Vaudreuil-Dorion se moque de la loi</i>	Word 1p.
7juin04	(reçu le 9 août 2004 par accès à l'information) lettre de M. Michel Vaillancourt, Ville de Vaudreuil-Dorion au MDDEP Montérégie <i>Étude d'impact sur l'environnement / boulevard Félix-Leclerc / règlement no. 1254</i> (future étude à faire pour 4 voies)	papier 1p.
16juin04	(reçue 22juin04) lettre de M. Louis Germain, DEÉ, MDDEP à Mouvement Au Courant <i>Demande d'évaluation environnementale à Vaudreuil-Dorion</i> (décision que les projets ne sont pas assujettis à la procédure du BAPE)	papier 1p.
19juil04	lettre à M. Thomas J. Mulcair, Ministre de l'Environnement <i>Évaluation environnementale à Vaudreuil-Dorion Demande de révision de décision</i>	Word 4p. + papier 3p.
01sep04	lettre à M. Thomas J. Mulcair, Ministre de l'Environnement <i>Évaluation environnementale à Vaudreuil-Dorion Demande de révision de décision, addenda</i>	Word 1p. + papier 2p.

08sep04	(reçu le 31 mars 2005 par accès à l'information) lettre de Mme Linda Tapin, DÉE, MDDEP, à M. Michel Vaillancourt, Ville de Vaudreuil-Dorion <i>Rue Félix-Leclerc, Ville de Vaudreuil-Dorion</i>	pdf 2p.
11fév05	(reçue 23fév05) lettre de M. Louis Germain, DÉE, MDDEP à Mouvement Au Courant <i>Rue Félix-Leclerc, Ville de Vaudreuil-Dorion</i> (projet assujettis à la procédure du BAPE)	papier 1p.
12mar05	COMMUNIQUÉ Boulevards de quatre voies <i>Vaudreuil-Dorion doit faire une étude d'impact</i>	Word 1p.
26avr05	lettre à M. Louis Germain, DÉE, MDDEP <i>Vaudreuil-Dorion étude d'impact</i> (demande de moratoire sur certificats d'autorisation)	Word 2p. + papier 1p.
06mai05	courriel de M. Guy Demers, DÉE, MDDEP <i>Étude d'impact, Vaudreuil-Dorion</i> (développement résidentiel pas assujettis à la procédure du BAPE)	Word 1p.
28mai05	COMMUNIQUÉ <i>Vaudreuil-Dorion vise trois boulevards à 4 voies</i>	Word 1p.
08juin06	lettre à M. Claude Béchar, Ministre de l'Environnement, MDDEP <i>Projet d'amélioration du réseau artériel de la Ville de Vaudreuil-Dorion</i> <i>Étude d'impact</i> (concernant la demande de la Ville pour autorisation hâtive de construction de la rue Félix-Leclerc)	Word 1p.
30juin06	lettre à M. Claude Béchar, Ministre de l'Environnement, MDDEP <i>Projet d'amélioration du réseau artériel de la Ville de Vaudreuil-Dorion</i> <i>Étude d'impact</i> (suite du 8 juin)	Word 2p. + papier 15p.
08août06	(reçue 14août06) lettre de M. Jacques Dupont, DÉE, MDDEP à Mouvement Au Courant <i>Projet d'amélioration du réseau artériel de la Ville de Vaudreuil-Dorion</i> <i>Étude d'impact</i> (refus de traitement particulier pour Félix-Leclerc)	papier 2p.

révisé 2juin07

par courriel et télécopieur (418) 643-4143

Montréal, le 21 mai 2004

Monsieur Thomas J. Mulcair
Ministre de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart (30e étage)
675 boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec)
G1R 5V7

Objet: **Demande d'évaluation environnementale à Vaudreuil-Dorion**

Monsieur le ministre,

L'urbanisation de Vaudreuil-Dorion se réalise à une vitesse fulgurante actuellement.

Votre ministère émet des certificats d'autorisations à la pièce, pour le détournement d'un cours d'eau, pour des services d'aqueduc et d'égout, pour l'ajout d'émissaires d'égout pluvial dans la rivière Quinchien, pour un pont qui traverse cette rivière et ainsi de suite, sans une évaluation globale du développement future que ces infrastructures impliquent.

Cependant, selon le Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement (Q-2, r.9), l'article 2 e) indique que:

« la construction, la reconstruction ou l'élargissement, sur une longueur de plus de 1 kilomètre, d'une route ou autre infrastructure routière publique prévue pour 4 voies de circulation ou plus ...»

est l'un des projets qui sont:

« ... assujettis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement prévue à la section IV.1 de la Loi [sur la qualité de l'environnement] et doivent faire l'objet d'un certificat d'autorisation délivré par le gouvernement en vertu de l'article 31.5 de la Loi. »

Je demande comment se fait-il que la Ville a compléter la fondation de rue pour 2 des 4 voies planifiées pour la rue Félix-Leclerc, sur un distance d'environ 2,5 km, sans l'autorisation requise?

De surcroît, tel que montré sur les cartes en annexe, la Ville planifie d'autres artères routières liées à la rue Félix-Leclerc, notamment le boulevard André-Chartrand (3 km) et la rue Henry-Ford (1,5 km). Bien que je n'ai pas d'information sur le nombre de voies de ces artères, je crois qu'elles devraient être incluses dans l'étude d'impact à réaliser pour la rue Félix-Leclerc. En effet, ces trois artères donneront accès à quelques 400 ha de terrain autrefois agricole.

Je vous demande donc d'assurer que la procédure d'évaluation et d'examen est entamée.

Entre autres l'étude d'impact devrait examiner:

- l'impact économique;
- la circulation (déjà il y a de sérieux problèmes de congestion le matin et le soir à différents points de la Ville);
- la qualité de l'air (la qualité est déjà compromise à cause des moteurs de camions qui tourne au ralenti toute la nuit);
- le bruit (le bruit provenant de l'autoroute continue à s'accroître avec l'achalandage);
- l'inondation (est ce que des pluies exceptionnelles pourraient causer la rivière à déborder?);
- la flore et la faune (comment seront-elles protégées le long de la rivière en particulier?)

De plus, je vous demande d'assurer qu'aucun nouveau certificat d'autorisation en vertu des articles 22 ou 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* soit émis avant l'obtention du décret en vertu de l'article 31.5.

Veillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

John Burcombe
Mouvement Au Courant
4711, ave Palm
Montréal (Québec)
H4C 1Y1
tél. (514) 937-8283
télé. (514) 937-7726
aucourant@sympatico.ca

p.j. (en format papier seulement)

Extrait de la carte 31G08-200-0202 Vaudreuil-Dorion (1:20 000)

Extrait de la Carte municipale, Vaudreuil-Dorion, édition 2000-2001

c.c. par courriel

M. Louis Germain, Directeur, Direction des évaluations environnementales (DÉE),
Ministère de l'Environnement (MENV)

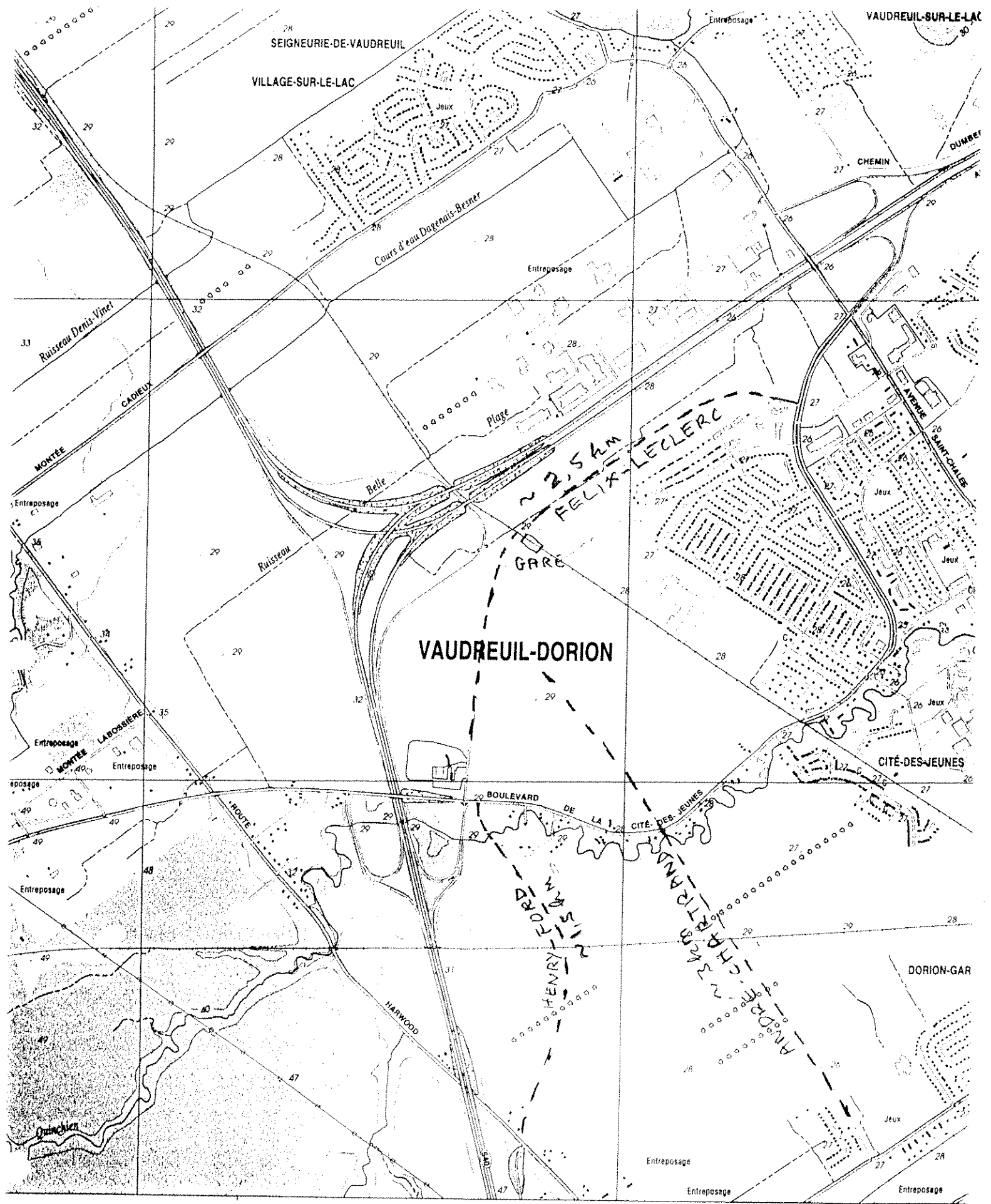
(par télécopieur (418) 644-8222 et par la poste)

Mme Linda Tapin, Service des projets en milieu terrestre, DÉE, MENV

Mme Lorraine Goyette, Directrice régionale, MENV Montérégie

M. Gérald Fleurent, Ministère des affaires municipales du Sport et du Loisir

M. Réjean Boyer, Maire, Vaudreuil-Dorion



74°04'00"

74°02'00"

1 : 20 000

← 1 KM →

JB 21 mai '04

26000 m E

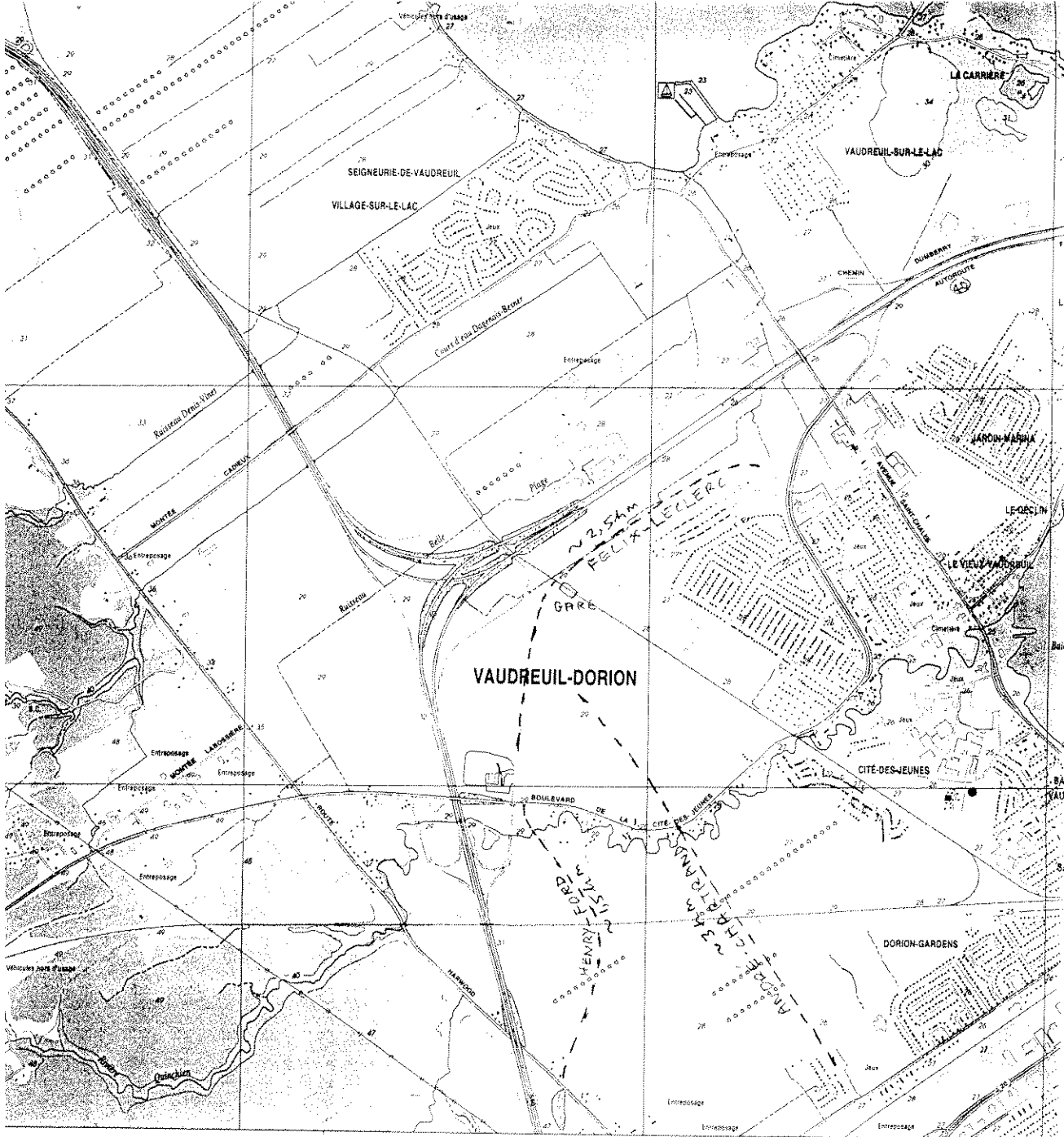
26200 m E



VAUDREUIL-SUR-LAC
- DCH
carte
municipale
Ed Juin 2000-01

7

JJB
21 mai 04



74°04'00"

74°02'00"



260000 m E

262000 m E

264000 m E

que : GRS80
 que : NAD83
 VTM (Mercator Transverse Modifiée), zone de 3°
 es du Québec : SCOPG, fuseau 6
 8 (Niveau Moyen des Mers)
 niveau : 10 mètres

 999, échelle 1:40 000
 Commission de Toponymie du Québec
 (Les toponymes apparaissant entre parenthèses ne sont pas officialisés)
 e supérieur : Ministère des Transports du Québec
 sirs hydroélectriques : Hydro-Québec

Renseignements pour usagers de boussoles et de récepteurs GPS
 Coordonnées géographiques au centre de la feuille : 45°26'15" nord 74°07'30" ouest
 Déclinaison magnétique au centre de la feuille en 1999 : 16°22' ouest
 Variation annuelle : 0,4" vers l'ouest
 Système de référence géodésique mondial : WGS84
 Longitude d'origine (méridien central) : 73°30' ouest
 Latitude d'origine (équateur) : 0 0'
 Coordonnée X d'origine (méridien central) : 304 800 mètres
 Coordonnée Y d'origine (équateur) : 0 mètre
 Facteur d'échelle : 0,9999

Réalisé par le Service de la cartographie
 Direction générale de l'information géographique
 À partir de la Base de données topographique du Québec (BDTQ)

 © Québec 2000, tous droits réservés
 Dépôt légal, 4^e trimestre 2000
 Bibliothèque nationale du Québec

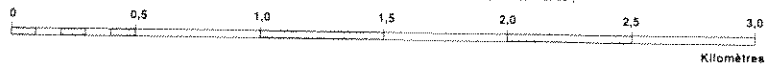
 Diffusé par la Photocartothèque québécoise
 Courriel électronique : photoinfo@min.gouv.qc.ca
 Site internet : http://www.min.gouv.qc.ca/photocartothèque

JB 21 mai 2004

31608-200-0202

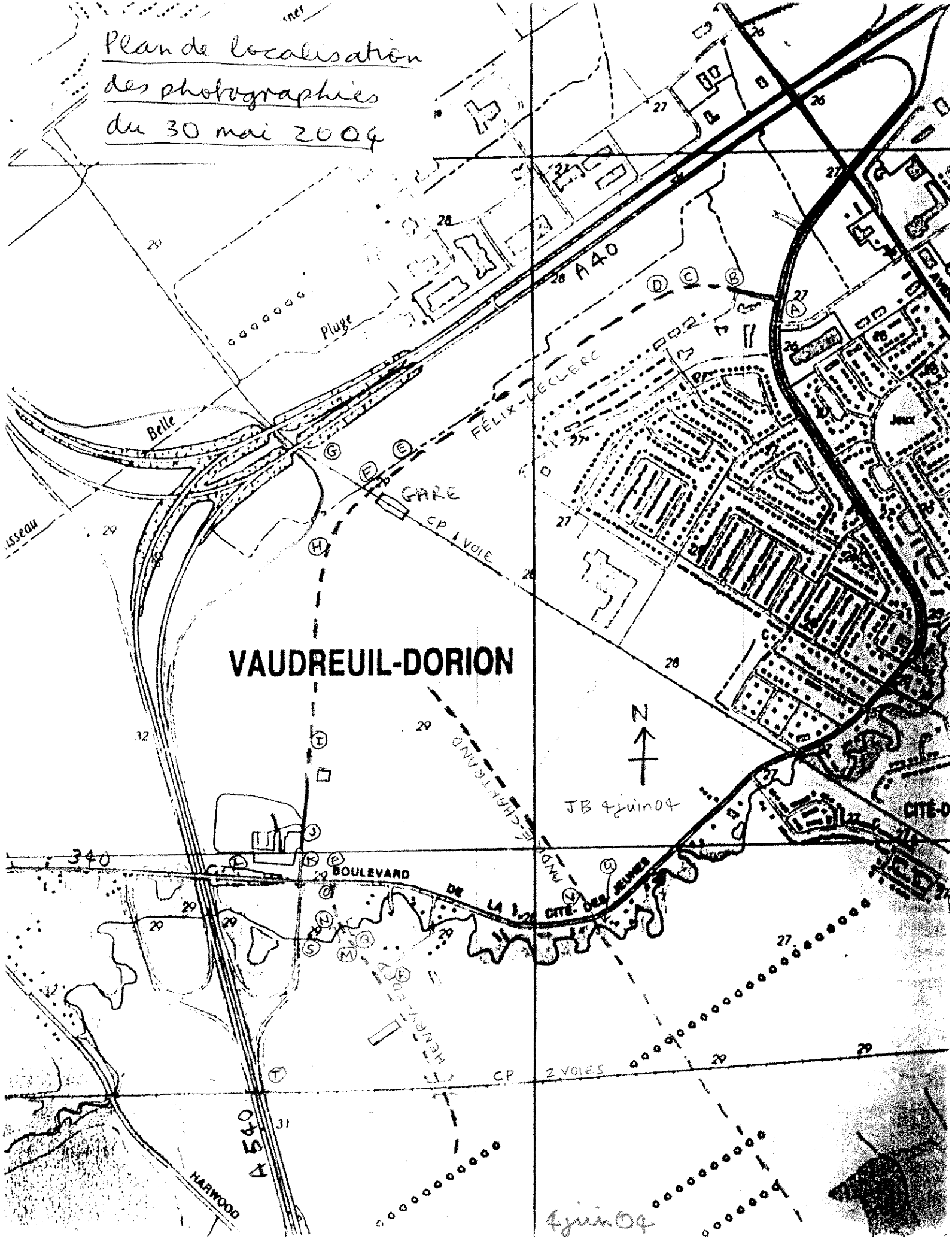
ÉCHELLE 1/20 000

(1 mm sur la carte équivaut à 20 000 mm sur le terrain, soit 20 mètres)



SERVICE DES BIBLIOT.
CARTOTHEQUE

Plan de localisation
des photographies
du 30 mai 2004



Ville de Vaudreuil-Dorion

secteur **Boulevard Cité-des-Jeunes**

Travaux liés à la rue **Félix-Leclerc**,
la rue **Henry-Ford** et
l'avenue **André-Chartrand**

Photographies du 30 mai 2004

par courriel et télécopieur (418) 643-4143

Montréal, le 7 juin 2004

Monsieur Thomas J. Mulcair
Ministre de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart (30e étage)
675 boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec)
G1R 5V7

Objet: Demande d'évaluation environnementale à Vaudreuil-Dorion

Monsieur le ministre,

N'ayant pas reçu de réponse à ma lettre du 21 mai 2004, j'écris de nouveau pour vous informer que la section nord-est de l'extension de la rue Félix-Leclerc et déjà ouverte à la circulation et la Ville s'apprête à ouvrir la section sud étant donné que l'aménagement du passage à niveau du chemin de fer est maintenant complété.

Je vous demande d'ordonner la fermeture de l'extension de la rue Félix-Leclerc jusqu'à l'obtention par la Ville de Vaudreuil-Dorion des autorisations gouvernementales requises suite à un examen des impacts en bonne et due forme.

Veuillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

John Burcombe
Mouvement Au Courant, 4711, ave Palm, Montréal (Québec), H4C 1Y1
tél. (514) 937-8283, téléc. (514) 937-7726, aucourant@sympatico.ca

c.c. par courriel
M. Louis Germain, Directeur, Direction des évaluations environnementales (DÉE),
Ministère de l'Environnement (MENV)
Mme Linda Tapin, Service des projets en milieu terrestre, DÉE, MENV
Mme Lorraine Goyette, Directrice régionale, MENV Montérégie
M. Gérald Fleurent, Ministère des affaires municipales du Sport et du Loisir

COMMUNIQUÉ

Vaudreuil-Dorion se moque de la loi

Le 7 juin 2004: Dans une lettre adressée au ministre de l'Environnement le 21 mai 2004, John Burcombe, ex-résident de Vaudreuil, demande pourquoi la Ville n'a pas obtenu l'autorisation gouvernementale requise avant l'implantation de l'extension de la rue Félix-Leclerc. En effet, la *Loi sur la qualité de l'environnement* stipule qu'un projet d'aménagement d'une rue de 4 voies, d'une longueur de plus d'un kilomètre, doit être le sujet d'une évaluation environnementale publique et doit obtenir l'approbation du conseil des ministres préalable à sa construction.

M. Burcombe, qui a participé à plusieurs audiences publiques tenues par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (le BAPE), demande dans sa lettre: « *comment se fait-il que la Ville a complété la fondation de rue pour 2 des 4 voies planifiées pour la rue Félix-Leclerc, sur une distance d'environ 2,5 km, sans l'autorisation requise?* ».

Il faut rappeler que l'évaluation d'impacts est un outil de planification. L'objectif de l'examen public d'un projet avant sa réalisation est de discuter ses impacts positifs et négatifs afin de déterminer son acceptabilité économique, sociale et environnementale (air, eau, sol).

Pour la rue Félix-Leclerc, un enjeu majeur est son effet sur la circulation. Selon M. Burcombe: « *Jusqu'ici, à ma connaissance, la Ville n'a commandé aucune étude sur la circulation suite à l'ouverture de la rue Félix-Leclerc et le développement subséquent. Or, déjà à Vaudreuil-Dorion il y a divers points de congestion sérieuse le matin et le soir.* »

En effet, une étude globale de la circulation future est nécessaire pour tenir compte non seulement de la rue Félix-Leclerc mais aussi des extensions de la rue Henry-Ford et de l'avenue André-Chartrand ainsi de l'éventuel achèvement de l'autoroute 30.

N'ayant pas reçu de réponse à sa lettre du 21 mai 2004, M. Burcombe demande maintenant la fermeture de l'extension de la rue Félix-Leclerc jusqu'à l'obtention par la Ville de Vaudreuil-Dorion des autorisations gouvernementales requises suite à un examen des impacts en bonne et due forme.

Par ailleurs, le maire de Vaudreuil-Dorion, M. Réjean Boyer, est un vice président de la Commission de l'environnement de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

John Burcombe
Mouvement Au Courant, 4711, ave Palm, Montréal (Québec), H4C 1Y1
tél. (514) 937-8283, téléc. (514) 937-7726, aucourant@sympatico.ca

Références:

Lettres au ministre de l'Environnement des 21 mai et 7 juin 2004.

man 2004

R-1254
9 AOUT 2004



VILLE DE VAUDREUIL - DORION

2555, rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, Québec J7V 7E6

Tél.: (450) 455-3371 • Télécopieur: (450) 424-8540

Le 7 juin 2004

Mme Malak Elzahabi, ing.
Ministère de l'environnement du Québec
Direction Régionale de la Montérégie
201, place Charles-Lemoyne - 2^e étage
Longueuil (Qué) J4K 2T5

Objet: Étude d'impact sur l'environnement /
boulevard Félix-Leclerc / règlement no. 1254
n.d. 512.1254

Madame,

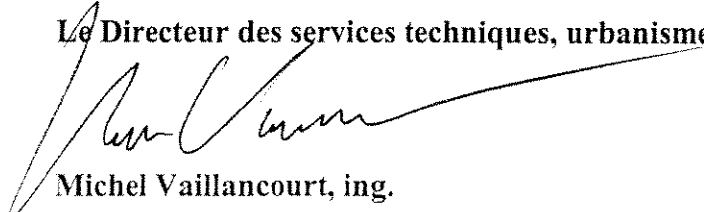
Nous avons reçu depuis près d'un an déjà un certificat d'autorisation de votre Ministère pour l'exécution des travaux du projet cité en titre.

Les travaux consistaient principalement à construire les deux (2) voies de la partie nord de ce boulevard incluant la voirie, les bordures de béton, l'éclairage public et son système de drainage. Jamais, nous voulions procéder à la construction du boulevard complet sans compléter une étude d'impact environnementale sur ces dits travaux de plus de 1 kilomètre.

Nous tenons par la présente à vous assurer, que la Ville planifiera dans le temps, cette étude d'impact avant de procéder à l'exécution des travaux pour compléter le boulevard Félix-Leclerc avec ses 4 voies, soit par tronçon ou en totalité.

Espérant le tout conforme et espérant recevoir une réponse favorable à notre demande dans les meilleurs délais possibles. Veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Le Directeur des services techniques, urbanisme et des eaux,


Michel Vaillancourt, ing.

MV/fg

c.c. M. Jean-Yves Truchon, o.m.a. Directeur général
M. Pierre Beauchamp, ing., Les Consultants LBCD Inc.

OK
2004-06-07

Le 16 juin 2004

Monsieur John Burcombe
Mouvement Au Courant
4711, avenue Palm
Montréal (Québec) H4C 1Y1

Objet : Demande d'évaluation environnementale à Vaudreuil-Dorion

Monsieur,

La présente fait suite à vos courriels du 21 mai et des 4 et 7 juin derniers concernant les projets de construction des routes Félix-Leclerc, Henry-Ford et André-Chartrand sur le territoire de la Ville de Vaudreuil-Dorion.

À la suite de l'analyse des renseignements et des précisions apportées, les 1^{er} et 7 juin derniers, par la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de l'Estrie et de la Montérégie, lesquels proviennent de la Ville de Vaudreuil-Dorion, nous vous informons que les projets tels que présentés ne sont pas assujettis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement prévue à la section IV.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

En effet, les caractéristiques des trois projets de routes ci-dessus mentionnés n'égalent ou ne dépassent pas les seuils d'assujettissement de l'article 2 e du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement (R.R.Q., c. Q-2, r. 9).

Vous pouvez contacter M^{me} Linda Tapin au numéro de téléphone (418) 521-3933, poste 4621 si des renseignements supplémentaires vous sont nécessaires.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Le directeur,



Louis Germain

c.c. M^{me} Lorraine Goyette

par courriel et télécopieur (418) 643-4143

Montréal, le 19 juillet 2004

Monsieur Thomas J. Mulcair
Ministre de l'Environnement
Édifrice Marie-Guyart (30e étage)
675 boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec)
G1R 5V7

**Objet: Évaluation environnementale à Vaudreuil-Dorion
Demande de révision de décision**

Monsieur le ministre,

Je suis déçu avec la réponse du 16 juin 2004 de M. Louis Germain, Directeur, Direction des évaluations environnementales (DÉE), concernant ma demande d'évaluation environnementale à Vaudreuil-Dorion que j'ai vous adressé le 21 mai 2004.

Ayant pris connaissance des références citées par M. Germain et d'autres documents pertinents, je crois que la décision de ne pas assujettir la rue Félix-Leclerc à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement (la Procédure), en vertu de la section IV.1 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), est mal fondée.

Qu'est que la différence entre d'autres projets de boulevard assujettis à la procédure et la rue Félix-Leclerc?

Dans le cas de Brossard, 5 boulevards étaient examinés lors d'une audience du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tenu en 1999. Tel que montré en pièce jointe, à la phase initiale, 3 de ces boulevards n'auraient que 2 voies de roulement (une voie dans chaque sens) et leur conversion complète à 4 voies et plus, prendrait 20 à 25 ans¹.

Le projet de construction à Sherbrooke du futur boulevard Monseigneur Fortier et le prolongement du boulevard Lionel-Groulx, était en période d'information du BAPE jusqu'au 7 juin 2004. Les deux boulevards sont planifiés pour 4 voies (2 dans chaque sens), mais pour la phase initiale seulement une chaussée serait construite avec deux voies de circulation (une dans chaque sens), tel que décrit et illustré en pièce jointe². L'échéancier pour la phase finale de 4 voies est indéterminé.

Je ne comprend pas comment le projet de Sherbrooke, en particulier, est assujetti à la Procédure tandis que la rue Félix-Leclerc ne l'est pas.

¹ BAPE 135, *Élargissement et construction de boulevards à Brossard*, p. 9, <http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/rapports/publications/bape135.pdf>

² Avis de projet, *Construction du futur boulevard Mgr. Fortier et prolongement du boulevard Lionel-Groulx*, Mai 2003, doc.PR-1, pp. 3 et 4, http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/bl_mgr_fortier/documents/PR1.pdf

La configuration finale de type « boulevard urbain », soit de 2 chaussées, chacune avec 2 voies de roulement, séparées par un terre-plein, est le même. La configuration initiale, où seulement une chaussée est construite avec circulation dans les deux sens, est le même!

Est-ce que l'épithète « rue » plutôt que « boulevard » fait la différence? J'espère que la réponse est non!

Est-ce que le fait que le ministère est devant un fait accompli, où la ville de Vaudreuil-Dorion a déjà construit la phase 1 de Félix-Leclerc en vertu d'un certificat d'autorisation émise par la direction régionale de la Montérégie³, fait la différence? Si la réponse est non, il faut me convaincre.

Il est bien évident que la rue Félix-Leclerc est planifiée pour 4 voies dans la configuration d'un boulevard urbain:

- la ville de Vaudreuil-Dorion a acheté (et exproprié) les terrains nécessaires pour l'emprise de la phase finale de 4 voies;
- le titre même du certificat d'autorisation de juin 2003⁴ mentionne « *la voie [chaussée] nord de la rue Félix-Leclerc* »;
- les plans soumis au ministère portent le titre *Voie nord de la rue Félix-Leclerc*;
- l'ingénieur de Vaudreuil-Dorion dans sa lettre du 7 juin 2004⁵ réfère au « boulevard Félix-Leclerc » et aux « *deux (2) voies de la partie nord de ce boulevard* »
- la conception des infrastructures municipales du territoire autour de Félix-Leclerc prévoit que toute le territoire soit développé⁶;
- les esquisses de l'Agence métropolitain de transport de la gare de Vaudreuil indiquent les 4 voies de Félix-Leclerc;
- la forme finale de Félix-Leclerc existe déjà à l'intersection sud de Félix-Leclerc et le boulevard Cité-des-Jeunes, tel que montré dans la photographie en annexe⁷.

Bien que l'exercice de planification que la Procédure représente est maintenant partiellement compromise par le fait accompli de Vaudreuil-Dorion⁸, cela ne devrait pas être une raison pour escamoter la Procédure complètement. Agir ainsi, sans le moindre réprimande à la ville de Vaudreuil-Dorion, enverrait le message qu'afin de ne pas suivre la Procédure on n'a que mettre le ministère devant un fait accompli.

³ Certificat d'autorisation 7311-16-01-7108358, 2 juin 2003, *Travaux de construction des infrastructures municipales sur la voie nord de la rue Félix-Leclerc, à la ville de Vaudreuil-Dorion*

⁴ idem.

⁵ Lettre du 7 juin 2004, *Étude d'impact sur l'environnement / boulevard Félix-Leclerc / règlement 1254*, de M. Michel Vaillancout, ing., Directeur des services techniques, urbanisation et des eaux, ville de Vaudreuil-Dorion, à Mme Malak Elzahabi, ing., MENV Montérégie.

⁶ Voir le certificat d'autorisation 7311-16-01-7108370, 8 juin 2004, *Installation des services municipaux sur l'avenue André-Chartrand, dans le cadre du projet domiciliaire Domaine Cité-des-Jeunes Ouest*.

⁷ Première photographie d'une série en format Power Point « Vaudreuil photos 30mai04 » envoyée à la DÉE et au MENV, Montérégie.

⁸ Il est illusoire de penser qu'à ce point l'étude d'impact pourrait porter, par exemple, sur des variantes de localisation de la rue Félix-Leclerc.

De plus, reporter la Procédure jusqu'à la veille de l'élargissement de la rue à 4 voies, tel qu'effectivement suggéré par l'ingénieur de la Ville⁹, rendrait l'exercice encore moins utile, puisque d'ici là la Ville va augmenter le fait accompli avec toute sorte de développement, lié à la rue Félix-Leclerc.

Pour toutes ces raisons je demande une révision dans les meilleurs délais de la décision de M. Germain concernant la rue Félix-Leclerc.

En outre, à l'égard de l'avenue André-Chartand¹⁰, l'ingénieur de la Ville, dans une lettre du 7 juin 2004¹¹, énonce que: « *En ci qui trait au futur boulevard de 4 voies prévu au sud de la Cité-des-Jeunes, la Ville procédera en temps et lieu à une étude d'impact tel que requis par la réglementation* ».

Je demande que le ministère informe la ville de Vaudreuil-Dorion que la façon de faire utilisée afin d'obtenir l'autorisation pour Félix-Leclerc est inacceptable, voir illégale, et que dans le cas d'André-Chartrand au sud du boulevard Cité-des-Jeunes, la Ville ne peut pas procéder sur la construction d'aucune partie de ce futur boulevard sans avoir passé par la Procédure, soit sans l'obtention du décret en vertu de l'article 31.5 de la LQE.

Veuillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

John Burcombe

Mouvement Au Courant, 4711, ave Palm, Montréal (Québec), H4C 1Y1
tél. (514) 937-8283, téléc. (514) 937-7726, aucourant@sympatico.ca

p.j. par télécopieur seulement
BAPE 135, *Élargissement et construction de boulevards à Brossard*, p. 9,
Avis de projet, *Construction du futur boulevard Mgr. Fortier et prolongement du boulevard Lionel-Groulx*, Mai 2003, doc.PR-1, pp. 3 et 4,

c.c. par courriel
Mme Madeleine Paulin, Sous-ministre
M. Louis Roy, Sous-ministre adjoint, Direction générale des évaluations
environnementales et de la coordination
M. Louis Germain, Directeur, DÉE (par télécopieur aussi)
Mme Linda Tapin, Service des projets en milieu terrestre, DÉE
Mme Lorraine Goyette, Directrice régionale, MENV Montérégie
M. Gérald Fleurent, Ministère des affaires municipales du Sport et du Loisir

⁹ idem note 5.

¹⁰ Aussi appelé, arbitrairement il semble, « rue » ou « boulevard » André-Chartrand.

¹¹ Lettre du 7 juin 2004, *Demande du certificat d'autorisation* (Projet: Services municipaux - rue André-Chartrand), de M. Michel Vaillancout, ing., Directeur de services techniques, urbanisation et des eaux, ville de Vaudreuil-Dorion, à Mme Malak Elzahabi, ing., MENV Montérégie.

ANNEXE



**Intersection sud de la rue Félix-Leclerc (arrière plan) et boulevard Cité-des-Jeunes
ville de Vaudreuil-Dorion
JB, 30 mai 2004**

L'échéancier des travaux

Selon la Ville de Brossard, l'échéancier présenté au tableau 1 est sujet à changement. En 2005, la première phase de construction des boulevards devrait être complétée. Par contre, aucun terme précis est fixé pour compléter leur construction. L'addition de voies aux infrastructures construites dans une première étape et le prolongement des boulevards Lepage, Rome et L-01 seraient réalisés selon l'évolution des besoins. Toutefois, la Ville prévoit ces constructions d'ici 20 à 25 ans (document déposé PR3, p. 105). Le tracé des boulevards selon leur étape de construction est représenté sur la figure 3.

Tableau 1 L'échéancier de construction des boulevards projetés

Boulevard	Longueur	Travaux d'ici 2005		Travaux après 2005	
		Longueur	Nombre de voies et emplacement	Longueur	Nombre de voies
Matte	1,35 km		Addition de 3 voies, 1 voie dans chaque sens et une voie pour les virages à gauche	1,35 km	3 voies dans chaque sens
Rome	0,95 km		2 voies dans chaque sens de la voie ferrée du CN au fossé Daigneault	1,55 km	3 voies dans chaque sens
Lepage				5,0 km	3 voies dans chaque sens
Secteur C	1,7 km		1 voie dans chaque sens de Lapinière à Grande-Allée		
Secteur J	0,45 km		1 voie dans chaque sens de Matte à la voie ferrée du CN		
Lapinière				2,4 km	2 voies dans chaque sens
Secteur B	0,9 km		1 voie dans chaque sens et écrans antibruit		
Secteur C	1,5 km		2 voies dans chaque sens de la voie ferrée du CN au boulevard Lepage		
Chevrier	1,5 km		2 voies dans chaque sens	1,5 km	2 voies dans chaque sens
L-01	0,7 km		1 voie dans chaque sens sur une distance de 700 m à partir de Lapinière	1,65 km	2 voies dans chaque sens

Sources : adapté des documents déposés PR3.1, p. 30 et DA21, p. 2.

5. LOCALISATION DU PROJET

Le projet s'inscrit dans la partie nord de la ville de Sherbrooke, plus particulièrement dans l'Arrondissement 6 (de Jacques Cartier). La figure 1 montre la localisation du projet.

6. PROPRIÉTÉS DES TERRAINS

La ville de Sherbrooke est déjà propriétaire d'un certain nombre de terrains dans cette partie de la Ville. Pour les autres terrains qui seront requis pour la réalisation du projet, le processus d'acquisition s'amorcera au cours des prochains mois.

Plusieurs terrains appartiennent d'ailleurs à la famille Rogeau, et font partie d'une vaste terre ancestrale que l'urbanisation a entamée petit à petit avec les années. Trois parties de cette propriété ont déjà été expropriées, soit par le Gouvernement du Québec pour la construction de l'autoroute 10, la Ville de Sherbrooke pour la construction du parc industriel du côté ouest le long de l'autoroute 410, et le Gouvernement du Québec, à nouveau, pour les installations d'entretien du MTQ du côté nord le long de l'échangeur Saint-Joseph.

7. DESCRIPTION DU PROJET ET DE SES VARIANTES

Le futur boulevard Monseigneur Fortier aura une longueur totale d'environ 1 400 m, alors que le prolongement vers le nord du boulevard Lionel-Groulx sera réalisé sur une longueur approximative 1 200 m. Les deux boulevards présenteront les caractéristiques de boulevards urbains, c'est-à-dire qu'ils comporteront deux voies de circulation avec pavage de béton bitumineux, une bande médiane avec éclairage qui sera aménagée sur un côté de la chaussée, une piste cyclable, les infrastructures de drainage pluvial et le terrassement au terrain naturel.

Ces aménagements seront construits lors de la phase initiale (2004). A plus long terme, deux autres voies de circulation seront ajoutées de l'autre côté de la bande médiane. Les coupes types présentées à la page suivante illustrent les aménagements lors des phases initiale et finale.

L'emprise totale de chacun de ces boulevards sera de 50 m, et de 80 m pour la section du boulevard Lionel Groulx dans le secteur de la croisée avec la rue Beckett puisqu'une zone tampon additionnelle de 30 m de largeur sera conservée à l'état naturel à cet endroit. La limite de l'emprise sera clôturée.

Deux options de tracé ont été étudiées pour l'aménagement du boulevard Monseigneur Fortier, soit :

- Tracé proposé 1 : l'utilisation d'une partie de l'emprise de l'actuel chemin Price sur une section de son tracé, et une jonction avec l'échangeur Saint-Joseph au nord-ouest;
- Tracé proposé 2 : un nouveau tracé plus au nord afin d'éviter le secteur construit sur la rue McCrea, et une jonction avec l'échangeur Saint-Joseph.

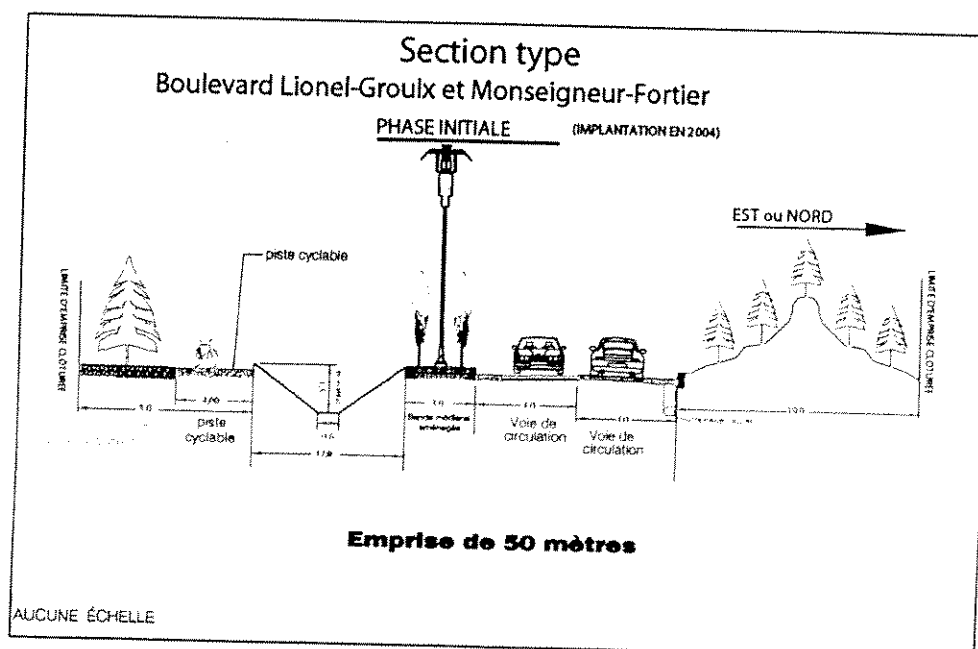
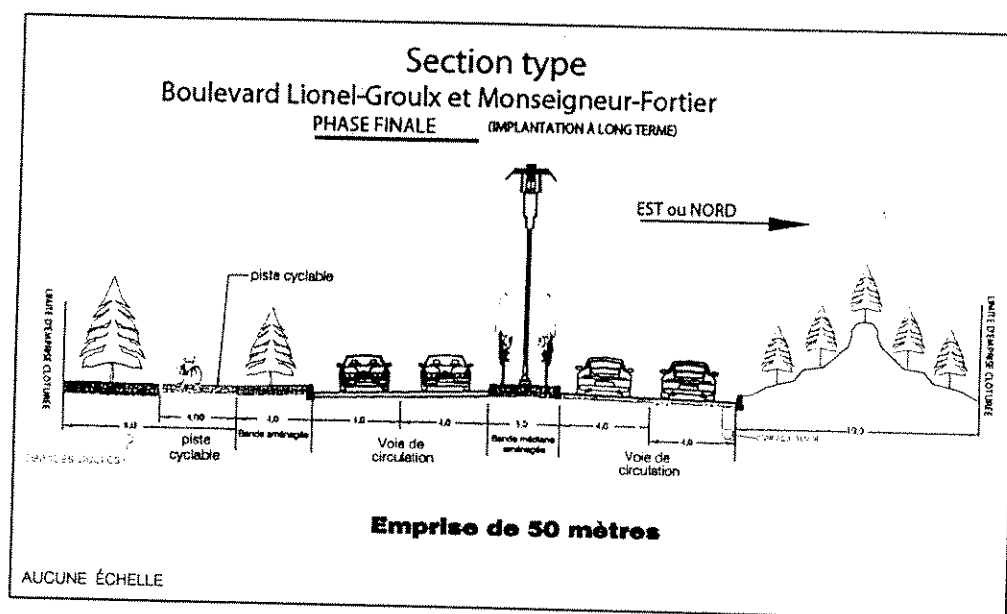
La Ville de Sherbrooke a rencontré la population du secteur et procédé à l'analyse des options de tracé. Il ressort à ce stade-ci de l'analyse que le tracé proposé 2 s'avère préférable puisqu'il s'inscrit parfaitement dans les modifications de zonage qui ont été réalisées pour le secteur du Plateau Saint-Joseph, et qu'il permettra de minimiser les répercussions sur les habitants dans ce secteur de la Ville.

En ce qui a trait au boulevard Lionel-Groulx, une seule variante a été identifiée puisque la topographie, la nécessité de minimiser les espaces résiduels, les lotissements résidentiels existants et la présence d'une habitation sur le chemin Price, limitent fortement les options pour rejoindre le futur boulevard Monseigneur Fortier.

L'intersection Monseigneur Fortier / Lionel-Groulx sera munie de feux de circulation, quoique l'option « carrefour giratoire » est également à l'étude. La rue McCrea et le chemin Price se termineront en cul-de-sac près des boulevards Monseigneur Fortier et Lionel-Groulx respectivement, ce qui évitera que ces rues ne soient utilisées à des fins de circulation de transit.

Le coût total du projet est de l'ordre de 7 millions \$.

Les tracés des deux boulevards sont montrés sur la figure 2.



par courriel et télécopieur (418) 643-4143

Montréal, le 1er septembre 2004

Monsieur Thomas J. Mulcair
Ministre de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart (30e étage)
675 boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec)
G1R 5V7

**Objet: Évaluation environnementale à Vaudreuil-Dorion
Demande de révision de décision, addenda**

Monsieur le ministre,

Dans ma lettre du 19 juillet 2004, j'ai mentionné que: « *les esquisses de l'Agence métropolitain de transport de la gare de Vaudreuil indiquent les 4 voies de Félix-Leclerc; ».*

Je viens de consulter le rapport préparé par l'Agence métropolitain de transport (AMT) en avril 2000 intitulé: *Concept d'aménagement de la gare intermodale régionale Vaudreuil-Soulanges à Vaudreuil-Dorion.*

L'annexe 3 du rapport, sur les *Aspects techniques relatifs aux voies de circulation ceinturant la gare*, indique clairement que la rue Félix-Leclerc est planifiée pour 4 voies, avec un terre-plein.

Veuillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

John Burcombe
Mouvement Au Courant, 4711, ave Palm, Montréal (Québec), H4C 1Y1
tél. (514) 937-8283, téléc. (514) 937-7726, aucourant@sympatico.ca

p.j. par télécopieur seulement
Couverture et page 1 de l'Annexe 3 du rapport *Concept d'aménagement de la gare intermodale régionale Vaudreuil-Soulanges à Vaudreuil-Dorion*, avril 2000

c.c. par courriel
Mme Madeleine Paulin, Sous-ministre
M. Louis Roy, Sous-ministre adjoint, Direction générale des évaluations environnementales et de la coordination
M. Louis Germain, Directeur, DÉE (par télécopieur aussi)
Mme Linda Tapin, Service des projets en milieu terrestre, DÉE
Mme Lorraine Goyette, Directrice régionale, MENV Montérégie



Agence métropolitaine de transport

Concept d'aménagement de la gare intermodale régionale Vaudreuil-Soulanges, à Vaudreuil-Dorion

Entreprise de l'ordre
des urbanistes du Québec
Chambre de Commerce
de Vaudreuil-Dorion

Siège social:
2555, rue L'Éclair
Bureau 202
Vaudreuil-Dorion
Québec J3V 2K1
Téléphone
454-424-0121
Télécopie
454-424-1001

Succursale:
45, rue Centre, 2^e étage
Sudbury, Québec
J2P 2K1
Téléphone
454-424-0121
Télécopie
454-424-1001



DEMERS, CÉCILE
URBANISTE
PERMIS # 503

DOSSIER : **PL-9945**
DATE : **Le 20 avril 2000**

01sep04

ASPECTS TECHNIQUES RELATIFS AUX VOIES DE CIRCULATION CEINTURANT LA GARE

1. BOULEVARD FÉLIX-LECLERC

1.1 Section située entre le prolongement de la rue Forbes et environ 50 mètres à l'Ouest de l'intersection avec la rue Boréal

- a) 30 mètres d'emprise¹;
- b) 4 voies de circulation;
- c) terre-plein de 4,5 mètres² de largeur;
- d) 1 voie de virage à gauche aménagées à même le terre-plein³, aux intersections avec les rues :
 - Boréal;
 - Boileau;
- e) 1 voie de stationnement et 1 trottoir aménagés :
 - du côté Sud du boulevard, entre la rue Boréal et la voie ferrée⁴ (cette voie de stationnement servira de kiss'n ride pour les automobilistes arrivant par l'Ouest);
 - du côté Nord du boulevard, entre la voie ferrée et la rue Boileau⁴ (cette voie de stationnement servira de kiss'n ride pour les automobilistes arrivant par l'Est);
- f) 17,5 mètres de largeur de pavage;
- g) 1 piste cyclable (2,75 mètres) aménagée du côté Sud du boulevard, entre la rue Boréal et la rue Boileau;
- h) un passage à niveau intégrant les items b), c) et g) ainsi que le trottoir prévu du côté Sud du boulevard Félix-Leclerc.

¹ Les autres sections du boulevard aurait 25 mètres d'emprise.

² Les autres sections du boulevard aurait un terre-plein de 1,5 mètre de largeur.

³ Le terre-plein sera réduit à 1,5 mètre de largeur à ces endroits.

⁴ Un dégagement minimal de 30 mètres est prévu entre la voie ferrée et les premiers espaces de stationnement. Ce dégagement aura une déclivité d'environ 5%.

Le 8 septembre 2004

Monsieur Michel Vaillancourt
Directeur des services techniques,
de l'urbanisme et des eaux
Ville de Vaudreuil-Dorion
2555, rue Dutrissac
Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 7E6

**Objet : Rue Félix-Leclerc, Ville de Vaudreuil-Dorion
(3217-05-11)**

Monsieur,

Le ministère de l'Environnement a émis en 2003 un certificat d'autorisation pour la construction des infrastructures municipales sur la voie nord de la rue Félix-Leclerc de La Ville de Vaudreuil-Dorion alors que cette rue était destinée à être construite à quatre voies sur plus de un kilomètre et, de ce fait, ce projet devrait être assujéti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Comme vous le savez, nous avons procédé à certaines vérifications. Vous avez d'abord validé cette intention d'élargir la rue Félix-Leclerc auprès de M. Luc Valiquette de notre direction lors d'une conversation téléphonique le 26 juillet dernier. Par ailleurs, lors d'une rencontre tenue le 31 août dernier avec la Direction régionale de la Montérégie du ministère de l'Environnement, nous avons pu établir que les plans que vous aviez déposés à l'appui de votre demande de certificat d'autorisation de 2003 indiquaient bien les quatre voies de la rue Félix-Leclerc.

Le paragraphe *e* de l'article 2 du règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement assujéti à la procédure prévue à l'article 31.1 et suivants de la Loi sur la qualité de l'environnement :

la construction, la reconstruction ou l'élargissement, sur une longueur de plus de 1 kilomètre, d'une route ou autre infrastructure routière publique prévue pour 4 voies de

circulation ou plus ou dont l'emprise possède une largeur moyenne de 35 mètres ou plus, à l'exception de la reconstruction ou de l'élargissement d'une telle route ou infrastructure routière dans une emprise qui, le 30 décembre 1980, appartient déjà à l'initiateur du projet.

Par ailleurs, lors de notre rencontre du 31 août dernier, vous nous avez informés de la possibilité que certains autres boulevards du secteur de la Cité des Jeunes puissent éventuellement être assujettis à la même procédure. Nous vous avons alors encouragé à déposer un avis de projet afin d'étudier les différents projets, incluant la rue Félix-Leclerc, dans une même étude d'impact. Je vous transmets donc à cette fin un formulaire d'avis de projet¹ relatif à cette procédure.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

La chef du Service des projets
en milieu terrestre,



Linda Tapin

c.c. M^{me} Lorraine Goyette, dir. rég. de l'analyse et de l'expertise de l'Estrie et de la Montérégie

¹ Le formulaire d'avis de projet en version Word est accessible à l'adresse Internet suivante :
<http://www.menv.gouv.qc.ca/evaluations/documents/Avisprojet-fr-formulaire.doc>



Le 11 février 2005

Monsieur John Burcombe
Mouvement Au Courant
4711, avenue Palm
Montréal (Québec) H4C 1Y1

**Objet : Rue Félix-Leclerc, Ville de Vaudreuil-Dorion
(3217-05-11)**

Monsieur,

Comme suite à votre correspondance du 19 juillet 2004 concernant votre demande de vérification de l'assujettissement du projet de la rue Félix-Leclerc à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, nous avons procédé à des vérifications auprès de la Ville de Vaudreuil-Dorion et auprès de la Direction régionale de la Montérégie du ministère de l'Environnement.

Il s'ensuit que le projet de la rue Félix-Leclerc est effectivement assujetti à cette procédure. Les représentants de la Ville, lors de notre rencontre du 31 août dernier, ont consenti à réaliser une étude d'impact qui pourrait également inclure l'ensemble des axes prévus à quatre voies dans le même secteur. Nous avons demandé à la Ville de déposer à cet effet un formulaire d'avis de projet relativement au boulevard Félix-Leclerc et à tout autre boulevard du même secteur qui serait assujetti à la procédure.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur,

Louis Germain

c.c. M. Louis Roy, sous-ministre adjoint
M^{me} Lorraine Goyette, dir. rég. de l'analyse et de l'expertise de l'Estrie et de la Montérégie

COMMUNIQUÉ
Boulevards de quatre voies
Vaudreuil-Dorion doit faire une étude d'impact

Le 12 mars 2005: La ville de Vaudreuil-Dorion doit réaliser une étude d'impact pour la rue Félix-Leclerc « qui pourrait également inclure l'ensemble des axes prévus à quatre voies dans le même secteur ».

C'est la décision finale adressée à John Burcombe par le ministère de l'Environnement dans une lettre en date du 11 février 2005, suite à une plainte initiée en mai 2004. Une fois complétée, l'étude d'impact fera l'objet d'une évaluation publique sous l'égide du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

L'évaluation d'impacts est un puissant outil de planification et l'objectif de l'examen public d'un projet avant sa réalisation est de discuter ses impacts positifs et négatifs afin de déterminer son acceptabilité économique, sociale et environnementale.

« Il est évident que l'enjeu majeur à traiter dans l'étude d'impact soit la problématique des transports » indique M. Burcombe. *« Déjà à Vaudreuil-Dorion il y a divers points de congestion sérieuse le matin et le soir. Et la situation va certainement devenir pire avec la construction en cours d'autres commerces à grande surface, la re-localisation de compagnies de transport à Vaudreuil et l'éventuel achèvement de l'autoroute 30, qui aboutirait à Dorion. Pourtant, jusqu'ici, à ma connaissance, la Ville n'a commandé aucune étude globale sur la circulation. »*

En outre, il faut noter à l'égard des transports:

- que la MRC de Vaudreuil-Soulanges n'a toujours pas de service d'autobus;
- qu'il n'y a pas de plan de transport régional pour ce secteur de la Montérégie;
- que la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), où le maire de Vaudreuil-Dorion préside la commission du transport, n'a toujours pas défini le « réseau artériel métropolitain » prévu pour 2003.

La qualité de l'air constitue un autre enjeu important. L'étude doit mesurer et évaluer l'impact de la circulation routière et la présence d'une grande halte routière pour camions (avec leurs moteurs qui tournent au ralenti toute la nuit), sur la qualité de l'air et la santé du public.

La rivière Quinchien est le seul cours d'eau important qui sillonne la Ville. Or, elle est traitée comme un convenable égout pluvial plutôt qu'une aire naturelle précieuse à conserver et à protéger. Alors pointée pour sa haute teneur en biphényles polychlorés (BPC), la qualité actuelle de l'eau de la rivière doit être analysée et évaluée. L'étude doit aussi faire le bilan des systèmes d'eau potable et d'égouts sanitaires et déterminer si leurs capacités peuvent combler les demandes futures.

Y a-t-il une limite à l'expansion de la ville de Vaudreuil-Dorion?

John Burcombe

Mouvement Au Courant, 4711, ave Palm, Montréal (Québec), H4C 1Y1
tél. (514) 937-8283, téléc. (514) 937-7726, aucourant@sympatico.ca

par courriel et télécopieur (418) 644-8222

Montréal, le 26 avril 2005

Monsieur Louis Germain
Directeur
Direction des évaluations environnementales
Ministère de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart (6e étage)
675 boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec)
G1R 5V7

Objet: Vaudreuil-Dorion étude d'impact

Monsieur,

Le 14 avril 2005 j'ai vous envoyé un courriel indiquant que, selon le reportage dans *L'Étoile* du 13 avril 2005, la portée de l'étude d'impact sur la rue Félix-Leclerc est maintenant élargie pour inclure le boulevard André-Chartrand jusqu'à l'autoroute 20 à Dorion.

Conséquemment, je crois que le ministère de l'Environnement ne devrait pas émettre des certificats d'autorisation pour des nouveaux développements dans les secteurs qui seraient liés au nouveaux tronçons d'André-Chartrand.

En particulier, le ministère ne devrait pas autoriser l'installation des services d'aqueduc et d'égouts pour le projet '*Rivière de la Cité*' indiqué dans le *Concept d'aménagement – Version proposée* à la page 3 de l'envoi par télécopieur du 14 avril 2005. Cette nouvelle version du concept d'aménagement de part et d'autre du chemin de fer Canadian Pacific, aussi appelé le projet '*Champfleury*', était approuvé par le conseil municipal de Vaudreuil-Dorion le 1^{er} mars 2004.

La grande différence dans la *Version proposée* est que le développement partirait de la rue Henry-Ford au lieu du boulevard André-Chartrand, tel que prévu dans la *Version antérieure* du concept d'aménagement*. Ce changement va à l'encontre du principe de séparation des aires industrielles des aires résidentielles adopté par la ville et incorporé dans la *Version antérieure*. Cette séparation est effectivement entérinée dans les plans du projet industriel '*Conestoga*' qui indiquent l'aménagement d'une zone tampon sous forme de talus continu le long de la rue Henry-Ford. Il n'y avait pas question d'une brèche dans ce talus pour une rue menant à un développement résidentiel.

L'amorce de ce développement est aussi en opposition au *Plan d'action – Gestion de l'urbanisation* du Schéma d'aménagement de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, qui vise d'abord le développement des '*secteurs bénéficiant déjà d'infrastructures et de services*' puis des '*séquences de développement*' où '*La séquence de développement doit être prévue selon 2 ou 3 phases en fonction des prévisions de population de chacune de ces phases et de l'emplacement*

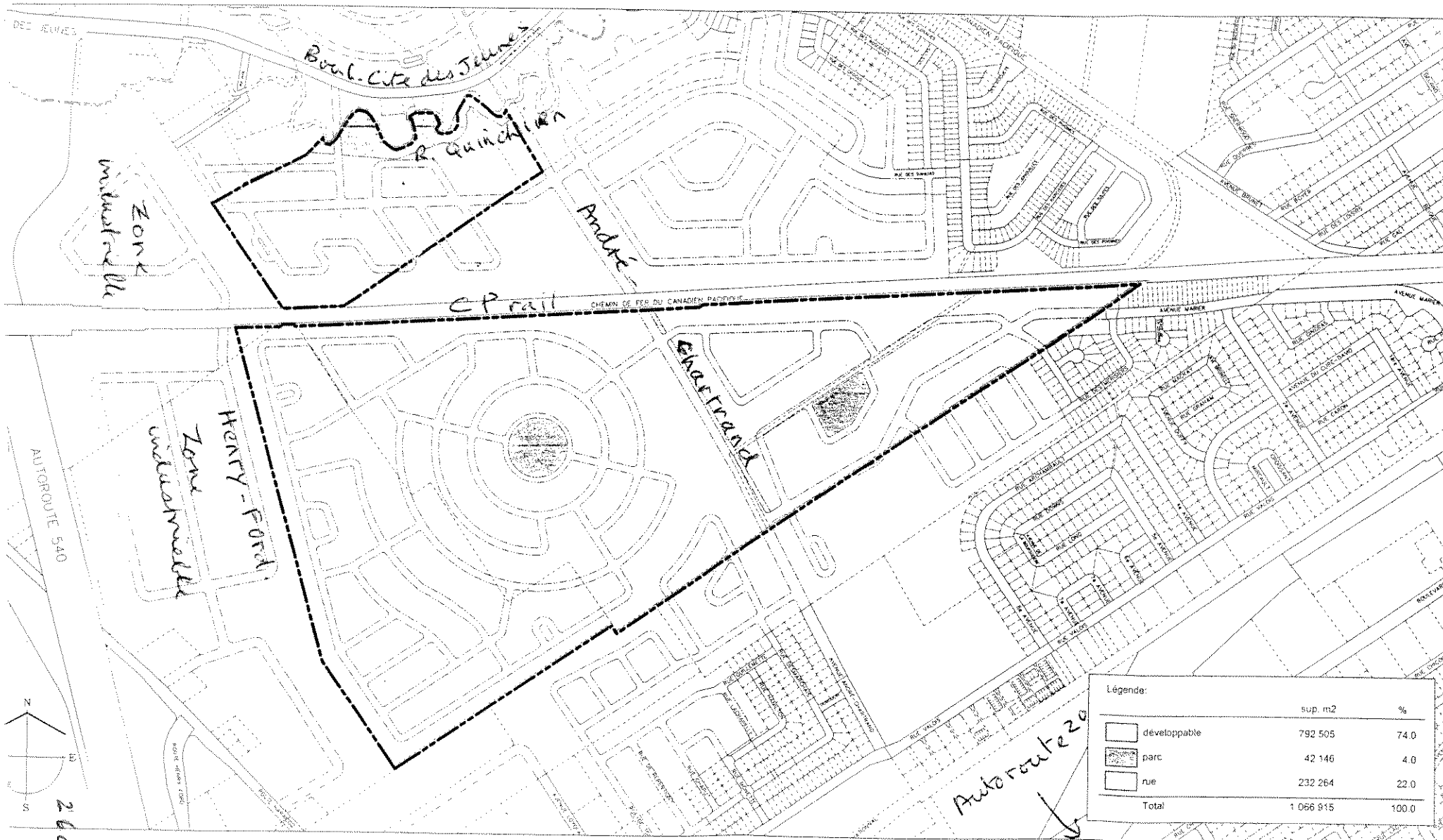
des infrastructures et des équipements. ' La phase 2 d'un projet serait commencée seulement une fois la phase 1 est complétée à 75%.

La direction logique de l'expansion résidentielle dans le secteur entre la rivière Quinchien et la chemin de fer CP est de l'Est vers Ouest. Pour les raisons énoncées ci haut, le ministère ne devrait pas permettre l'ouverture d'un nouveau pôle de développement résidentiel desservie par la rue Henry-Ford quand un tel développement éventuel devrait être desservi par le future boulevard André-Chartrand, qui est maintenant visé par l'étude d'impact que Vaudreuil-Dorion va réaliser.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

John Burcombe
Mouvement Au Courant
4711, ave Palm
Montréal (Québec)
H4C 1Y1
tél. (514) 937-8283
télé.(514) 937-7726
aucourant@sympatico.ca

- *p.j. par télécopieur seulement :
Ville de Vaudreuil-Dorion, *Concept d'aménagement – Version antérieure*,
Daniel Arbour & Associés, projet 33306, 12 février 2004
- c.c. par courriel :
Mme Linda Tapin
M. Éric Gagnon



VILLE DE VAUDREUIL - DORION
 Concept d'aménagement - Version antérieure

Daniel Arbour & Associés
 Projet 33306 12 février 2009



6mai05

----- Original Message -----

From: guy.demers@mddep.gouv.qc.ca

To: aucourant@sympatico.ca

Sent: Friday, May 06, 2005 4:55 PM

Subject: TR : Vaudreuil-Dorion étude d'impact

[Développement durable, Environnement et Parcs, Québec]

Bonjour, M Burcombe

Comme vous le savez une infrastructure routière pour être assujettie doit avoir les caractéristiques suivantes: distance de 1 km et plus, prévue pour 4 voies ou dont la largeur moyenne de l'emprise est de 35 m. Le développement résidentiel n'est pas une activité visée par le règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement ni même la construction d'aqueduc et d'égout pour ce même développement résidentiel. Il n'est pas requis ou obligatoire qu'un développement résidentiel se réalise avec la construction d'une route à quatre voies, il peut-être composé exclusivement de route locales à deux voies. Le développement domiciliaire est de la responsabilité de la municipalité et non celle du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Guy Demers

Directeur des évaluations environnementales

Édifice Marie-Guyart, 6 e étage

675, boulevard René-Lévesque Est

Québec (Québec) G1R 5V7

Tél.: (418) 521-3933 poste 4659 Fax: (418) 644- 8222

Internet : <http://mddep.gouv.qc.ca>

Courriel : guy.demers@mddep.gouv.qc.ca

COMMUNIQUÉ

Vaudreuil-Dorion vise trois boulevards à 4 voies

Le 28 mai 2005: Dans l'« Avis de projet » soumis récemment au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) par le consultant Genivar, la ville nom trois boulevards à 2 voies dans chaque sens qu'elle prévoit construire prochainement.

Il s'agit du boulevard (rue) Félix-Leclerc, déjà planifié à 4 voies, dont l'emprise nécessaire appartient à la ville; du boulevard de la Cité des Jeunes entre le chemin de fer du Canadian Pacific (CP) et l'autoroute 540; et du boulevard (avenue) André-Chartrand du boulevard Cité des Jeunes jusqu'à la route Harwood et l'autoroute 20 à Dorion.

André-Chartrand serait probablement le plus coûteux à construire puisque il franchirait la rivière Quinchien, la voie ferrée du CP vers St-Clet et la voie ferrée du Canadian National (CN) vers Coteau-Station.

Le consultant s'affaire maintenant à produire l'étude d'impact de ces artères en conformité avec la « Directive » du MDDEP sur les sujets à traiter dans l'étude. Selon l'Avis de projet, le public sera consulté à la mi-juin 2005 et en octobre 2005, avant le dépôt de l'étude d'impact.

Une fois que le MDDEP est satisfait avec l'étude d'impact, elle serait rendu publique, probablement au printemps 2006, et il y aurait alors possibilité d'audiences publiques sous l'égide du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

« Je suis heureux de constater que finalement la problématique du transport à Vaudreuil-Dorion sera abordée, indique M. Burcombe du Mouvement Au Courant. La rigueur de l'exercice reste à voir mais je suis surpris que l'Avis de projet ne mentionne pas l'achèvement de l'autoroute 30 comme enjeu à considérer. »

John Burcombe
Mouvement Au Courant, 4711, ave Palm, Montréal (Québec), H4C 1Y1
tél. (514) 937-8283, téléc. (514) 937-7726, aucourant@sympatico.ca

par courriel et télécopieur (418) 643-4143

Montréal, le 8 juin 2006

Monsieur Claude Béchar
Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP)
Édifice Marie-Guyart (30e étage)
675 boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec)
G1R 5V7

Objet: **Projet d'amélioration du réseau artériel de la Ville de Vaudreuil-Dorion**
Étude d'impact (dossier 3211-05-419)

Monsieur le ministre,

Le 5 juin 2006 le conseil municipal de la ville de Vaudreuil-Dorion a adopté une résolution autorisant son consultant à déposer auprès de la *Direction des évaluations environnementales* du MDDEP l'étude d'impact pour le *Projet d'amélioration du réseau artériel de la Ville de Vaudreuil-Dorion*.

En outre, de mémoire et tel que lue, la résolution demande que le gouvernement émette immédiatement un décret autorisant l'élargissement de la rue Félix-Leclerc à quatre (4) voies.

La présente vous signale que j'aurai des arguments à présenter contre cette façon de faire une fois que la Ville me fournisse une copie écrite de la résolution.

Je vous rappelle que la rue Félix-Leclerc et un des trois (3) artères visés par le projet d'amélioration et qu'en 2004 la Ville a construit deux voies de cette rue sans l'autorisation nécessaire en vertu de l'article 2 e) du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

John Burcombe
Mouvement Au Courant, 4711, ave Palm, Montréal (Québec), H4C 1Y1
tél: (514) 937-8283, téléc: (514) 937-7726, aucourant@sympatico.ca

c.c. (par courriel)

M. Jacques Dupont, Service des projets en milieu terrestre, DÉE, MDDEP

par courriel et courrier

Montréal, le 30 juin 2006

Monsieur Claude Béchar
Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP)
Édifice Marie-Guyart (30e étage)
675 boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec)
G1R 5V7

Objet: Projet d'amélioration du réseau artériel de la Ville de Vaudreuil-Dorion
Étude d'impact (dossier 3211-05-419)

Monsieur le ministre,

Comme suite à ma lettre du 8 juin 2006, la présente fournit des arguments contre la demande de la ville de Vaudreuil-Dorion à l'effet qu'elle « ... *puisse obtenir l'autorisation de réalisation des travaux sur la rue Félix-Leclerc dans les meilleurs délais possibles et que le MDDEP puisse alors examiner la possibilité d'accorder un décret gouvernemental spécifiquement pour cet axe.* »¹²

En accédant à la demande de Vaudreuil-Dorion, le gouvernement la récompenserait pour avoir enfreint la loi! Elle a déjà construit 2 des 4 voies de la rue Félix-Leclerc sans l'autorisation nécessaire et elle demande maintenant un traitement de faveur pour éviter la participation publique dans l'examen de l'achèvement de ce boulevard! Voyons!

Faire une telle concession à Vaudreuil-Dorion enverrait le message à d'autres municipalités en croissance forte qu'elles peuvent suivre cette façon de faire avec impunité ainsi échappant l'étape de planification raisonnée de leur développement.

Le gros problème avec Félix-Leclerc est son interconnexion avec le réseau routier existant. À deux voies il y a déjà des embouteillages a chaque bout où la rue joint en tee le boulevard Cité-des-Jeunes. Quelle serait la situation quand Félix-Leclerc aurait 4 voies? Quelles solutions sont envisagées dans l'étude d'impact? Seraient-elles en mesure de résoudre le problème? Nous croyons que le public devrait avoir la possibilité de s'informer et d'avoir son mot à dire.

Outre le fait accompli quant au choix du tracé de cette rue, ce qui en soi constitue à notre avis une grosse erreur, il restait néanmoins certains choix à faire quant à la forme finale des 4 voies. Malheureusement ces choix résiduels ont été déjà compromis par votre propre ministère en émettant des certificats d'autorisation en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* pour l'installation des infrastructures d'aqueduc et d'égout dans l'emprise du futur boulevard à 4 voies¹³. Comment peut-on prétendre que ces infrastructures sont

¹² Résolution 06-06-563 de la ville de Vaudreuil-Dorion en date du 5 juin 2006, p. 3, ci-jointe en annexe en version papier seulement.

¹³ CA 7311-16-01-71083A3, 25 novembre 2005, ci-joint. CA 7311-16-01-71083A9, 10 janvier 2006, ci-joint. (D'autres faits accomplis que la Ville utilise pour supporter sa demande, Résolution 563 p. 2)

indépendantes du pavé quand la localisation des bornes fontaines, par exemple, est tributaire de la forme du boulevard? De plus, comment peut-on dissocier les impacts du développement attiré par un artère des impacts de l'artère lui même?

L'information publique sur la forme finale de Félix-Leclerc est minimale. À notre connaissance la Ville n'a jamais présenté publiquement ses plans actuels pour Félix-Leclerc. Quant aux recommandations dans l'étude d'impact; suite à la soirée d'information sur le projet d'artères du 23 mars 2006, la seule documentation qui reste disponible est une carte (à l'hôtel de ville) et un dépliant de 4 pages¹⁴ décrivant sommairement les propositions pour les 3 artères et leurs impacts. Pour Félix-Leclerc le dépliant contient une esquisse en coupe avec la largeur des voies indiquant en sus un trottoir et des poteaux de services du côté sud. Nous présumons qu'il y a plus d'information dans l'étude d'impact soumise à votre ministère au début de juin mais la Ville a décidé de ne pas dévoiler son contenu au public à ce stade ci.

Est-ce que l'esquisse en coupe est conforme aux plans actuels de la Ville?

- Non à l'égard des poteaux de service puisque, lors de sa séance du 5 juin 2006, le conseil municipal a adopté le règlement 1472 pour le prolongement sur Félix-Leclerc du réseau électrique aérien sur des poteaux situés dans le terre-plein qui séparait les 2 chaussés. Il aurait été intéressant d'abord à comparer les options de réseau aérien par rapport à un réseau souterrain et, au besoin par la suite, à discuter la meilleure localisation des poteaux de service. On se demande si l'étude d'impact abord ce sujet.
- Quant aux trottoirs et une éventuelle piste cyclable, toute discussion serait évitée si le gouvernement plie à la demande de la Ville. Quels services aux piétons et cyclistes sont inclus dans les plans actuels de Félix-Leclerc? Quelles sont les recommandations de l'étude d'impact? Pourquoi seulement un trottoir? Pourquoi pas de piste cyclable? Quelle est l'opinion du public qui doit vivre avec ces services?

Pour étayer sa demande, la Ville indique qu'elle « *ne veut pas freiner le développement commerciale* », comme si les intérêts de Walmart prime sur tout autre considération, dont la planification ordonnée de la Ville.

En demandant que vous n'interveniez pas pour modifier le cheminement régulier de ce dossier afin d'acquiescer à la demande de la ville de Vaudreuil-Dorion, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

John Burcombe
Mouvement Au Courant, 4711, ave Palm, Montréal (Québec), H4C 1Y1
tél: (514) 937-8283, téléc: (514) 937-7726, aucourant@sympatico.ca

c.c. (par courriel) M. Jacques Dupont, Service des projets en milieu terrestre, DÉE, MDDEP

¹⁴ Ci-joint en annexe en version papier seulement.



VAUDREUIL-DORION

ICI

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION
DE LA SÉANCE TENUE LE 5 JUIN 2006

A laquelle séance étaient présents:

Monsieur le maire Guy Pilon

Les conseillers madame et messieurs Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Lawrence, Denis Vincent, Régnald Gabriele, Gabriel Parent, Guylène Duplessis et Paul Dumoulin.

Résolution no 06-06-563

ÉTUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL / AUTORISATION
«GÉNIVAR GROUPE CONSEIL INC.»

CONSIDÉRANT

que le rapport final de l'étude d'impact visant l'amélioration du réseau artériel de la Ville est maintenant complété en date de mai 2006 et qu'il peut être transmis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) pour l'obtention d'une autorisation de réalisation du projet;

CONSIDÉRANT

qu'une résolution est nécessaire pour autoriser la firme «Génivar Groupe Conseil inc.» à transmettre ledit rapport final au MDDEP ainsi qu'à l'Agence Canadienne d'Évaluation Environnementale (ACE), aux fins d'obtenir le ou les décrets gouvernementaux pour ce projet;

CONSIDÉRANT

que deux (2) réunions de consultation publique ont eu lieu respectivement le 15 juin 2005 et le 23 mars 2006 dans le cadre de la préparation de ce rapport, le tout en vue de présenter à la population les étapes de réalisation de l'étude d'impact, les variantes de réalisation du projet, les impacts des aménagements routiers retenus et les mesures d'atténuation qui seront déployées en vue de limiter les incidences dans le milieu;

Résolution no 06-06-563 / 2

CONSIDÉRANT

que le projet consiste à parachever l'avenue André-Chartrand à quatre (4) voies et qu'il vise également à élargir de deux (2) à quatre (4) voies un segment du boulevard de la Cité des Jeunes et la rue Félix-Leclerc;

CONSIDÉRANT

que ce projet se situe en totalité dans le périmètre d'urbanisation de la Ville, lequel a été approuvé par la MRC de Vaudreuil-Soulanges et le ministère des Affaires municipales et des Régions;

CONSIDÉRANT

que dans la planification de la Ville, il est prévu de procéder aux travaux sur la rue Félix-Leclerc à brève échéance et que les travaux sur les autres axes routiers seront complétés subséquentement;

CONSIDÉRANT

la forte demande de développement commercial sur la rue Félix-Leclerc longeant les autoroutes 40 et 540 et le fait que les services publics à construire sur cet axe aient été autorisés par le MDDEP;

CONSIDÉRANT

que les conclusions du rapport final démontrent clairement qu'il n'y a pas d'impact négatif sur l'environnement pour l'élargissement de la rue Félix-Leclerc et que cet élargissement n'a fait l'objet d'aucune question du public lors des consultations de juin 2005 et de mars 2006;

CONSIDÉRANT

qu'il était déjà prévu de conserver un boisé humide longeant le côté nord de la rue Félix-Leclerc, et ce lors de l'autorisation du réaménagement du cours d'eau Boisvert le long de l'autoroute 40 en 2003;

CONSIDÉRANT

que la Ville ne veut pas freiner le développement commercial sur son territoire vu les retombées économiques importantes de ce type de développement pour la région de Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT

que le rapport d'étude d'impact met clairement en évidence le fait que la rue Félix-Leclerc doit être aménagée à quatre voies pour garantir des déplacements fluides et sécuritaires au secteur commercial de la Ville et à la Gare de Vaudreuil;



Résolution no 06-06-563 / 3

Il est

**PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR ROBERT A. LAURENCE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la Ville autorise la firme «Génivar Groupe Conseil inc.», à transmettre au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) ainsi qu'à l'Agence Canadienne d'Évaluation Environnementale (ACE), le rapport final incluant ses annexes, en date de mai 2006, intitulé: «Étude d'impact sur l'environnement - Amélioration du réseau artériel de la Ville de Vaudreuil-Dorion», aux fins d'obtenir le ou les décrets gouvernementaux requis pour réaliser ce projet;

QUE ladite firme soit autorisée à représenter la Ville pour toutes informations et questions au sujet de ce rapport;

QUE lors de l'analyse du rapport, le MDDEP soit sensibilisé au fait que l'élargissement de la rue Félix-Leclerc à quatre (4) voies ne présente pas d'enjeu particulier pour la population ni pour l'environnement, mais qu'il représente un levier de développement économique important pour la Ville;

QUE la Ville puisse obtenir l'autorisation de réalisation des travaux sur la rue Félix-Leclerc dans les meilleurs délais possibles et que le MDDEP puisse alors examiner la possibilité d'accorder un décret gouvernemental spécifiquement pour cet axe.

"ADOPTÉE"



Guy Pilon, maire

Lise Roy, greffière

COPIE CONFORME CERTIFIÉE

Donné à Vaudreuil-Dorion, ce septième jour de juin deux mille six (2006).

Longueuil, le 25 novembre 2005

AUTORISATION

Loi sur la qualité de l'environnement
(L.R.Q., article 32)

Ville de Vaudreuil-Dorion
2555, rue Dutrisac
Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 7E6

N/Réf. : 7311-16-01-71083A3
400280097

Objet : Profongement des réseaux d'eau potable, d'égouts domestique
et pluvial

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande d'autorisation datée du 20 juin 2005, reçue le 27 juin 2005 et complétée le 16 novembre 2005, j'autorise, conformément à l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Prolonger les réseaux d'aqueduc, d'égouts domestique et pluvial sur la rue Félix-Leclerc, dans le cadre du projet phase 2.

Les travaux seront réalisés sur les lots 1795 et 1796 du cadastre de la paroisse de Saint-Michel, dans la ville de Vaudreuil-Dorion, municipalité régionale de comté Vaudreuil-Soulanges.

Autorisation

En vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, le titulaire s'engage à réaliser ce projet tel qu'il est décrit aux présentes.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

- Formulaire de présentation des demandes d'autorisation pour les projets d'aqueduc et d'égouts, daté du 20 juin 2005, signé par Claude Gagné, ing.;
- Lettre au Ministère, datée du 23 juin 2005, signée par Claude Gagné, ing., concernant la demande d'autorisation pour le prolongement des réseaux d'aqueduc, d'égouts domestique et pluvial sur la rue Félix-Leclerc ainsi que la liste de tous les documents inclus dans la demande d'autorisation;
- Lettre au Ministère, datée du 12 juillet 2005, signée par Camille Bélanger, ing., M.Sc., concernant les informations supplémentaires demandées;
- Lettre au Ministère, datée du 16 novembre 2005, signée par Claude Gagné, ing., concernant les informations supplémentaires demandées.


En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Ce projet devra être réalisé conformément à ces documents.

En outre, cette autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,

LG/JB/jb


Lorraine Goyette
Directrice régionale
de l'analyse et de l'expertise
de l'Estrie et de la Montérégie

Étudié par : 
Recommandé par : 

RAPPORT D'ANALYSE

Requérant : Ville de Vaudreuil-Dorion
2555, rue Dutrisac
Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 7E6

Date : 18 novembre 2005

Objet : Prolongement des réseaux d'eau potable, d'égouts domestiques et pluvial

N/Réf. : 7311-16-01-71083A3
300231235

Description du projet :

Prolonger les réseaux d'aqueduc, d'égouts domestique et pluvial sur la rue Félix-Leclerc, dans le cadre du projet phase 2.

Les travaux seront réalisés sur les lots 1795 et 1796 du cadastre de la paroisse de Saint-Michel, dans la ville de Vaudreuil-Dorion, municipalité régionale de comté Vaudreuil-Soulanges.

Impacts sur l'environnement :

Ce projet aura un impact minime sur l'environnement. Il y aura ajout de 345 m³/jour d'eaux usées acheminées à la station d'épuration de Vaudreuil-Dorion de type boues activées, dont le débit de conception est de 20 000 m³/jour. Le débit traité pour l'année 2004 a été en moyenne de 13 887 m³/jour. Pour l'année 2004, les exigences de rejet de la station n'ont pas tous été respectées. L'usine d'épuration éprouve certaines difficultés à respecter les exigences de rejets et plus spécifiquement au niveau des coliformes fécaux. Dans une lettre au MDDEP, datée du 9 mars 2005, signée par Luc Vinet, directeur adjoint au service des eaux de la ville de Vaudreuil-Dorion, on nous informe qu'il n'y a pas d'équipement de désinfection puisqu'à l'époque (travaux sur l'usine d'épuration en 1986) on avait jugé que le pouvoir de dilution du point de rejet du nouvel émissaire (eau profonde et de fort courant) était assez important. Cependant, le service des eaux de la ville de Vaudreuil-Dorion a mandaté une firme d'ingénieurs-conseils afin d'effectuer un essai pilote en laboratoire sur l'utilisation de l'acide peroxyacétique comme désinfectant. Le plan d'action de la Ville suit son échéancier.

Ce projet est localisé dans le bassin sanitaire numéro 4. Les exigences de rejet des ouvrages de surverse situés en aval du projet (trop plein pompé Ouimet et trop plein entrée station) ont toutes été respectées.

Les eaux de pluie et de ruissellement seront acheminées à la rivière Quinchien par l'égout pluvial de 450 mm de diamètre de la rue Félix-Leclerc ainsi que par une autre conduite de la rue Cité-des-Jeunes. De plus, une étude sur la rivière Quinchien affirme que les rejets d'eau pluviale dans la ville de Vaudreuil-Dorion n'ont pas besoin d'ouvrage de rétention. La rétention devrait avoir lieu dans les autres municipalités en amont de Vaudreuil-Dorion. Selon le consultant, le réseau d'égout pluvial proposé respecte le plan directeur réalisé en 1999.

Le consultant confirme que les matériaux de rebut devront être acheminés dans un site de disposition reconnu par le MDDEP et conforme à la Loi sur la qualité de l'environnement. (Chapitre E, article 17 du devis des travaux).

Implications pour le contrôle :

Sans objet

Implications pour l'hydrique :

Sans objet

Implications pour le Service industriel :

Sans objet

Autres informations :

Selon le consultant, les ouvrages d'aqueduc proposés permettront l'alimentation et la distribution en eau de façon suffisante pour les usagers actuellement desservis et ceux qui seront desservis par les ouvrages projetés. L'usine de filtration de Vaudreuil-Dorion a été agrandie en 1990 pour desservir une population de l'an 2010.

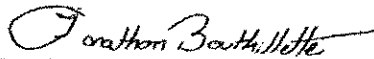
Le consultant confirme que les ouvrages d'aqueduc et d'égout sanitaire décrits aux plans et devis sont conformes aux directives 001 et 004 du MDDEP de même qu'à la norme BNQ 1809-300/2004. Cette conformité a été vérifiée sous plusieurs aspects (Diamètre, distance entre les conduites, bornes d'incendie, couverture de l'aqueduc, pente des conduites d'égout, etc.). Cependant, cette vérification sommaire ne dégage pas l'ingénieur concepteur de sa responsabilité professionnelle envers le respect des directives, des normes et des règles de l'art.

Ce projet fait suite à une première phase, autorisée le 2 juin 2003 (7311-16-01-7108358). Lors de cette phase, un certificat d'autorisation a été délivré pour le déplacement du fossé Boisvert. Alors, avec le nouveau tracé de ce cours d'eau, la réglementation ne contrevient plus à l'émission de l'autorisation pour le projet « rue Félix-Leclerc, phase 2 ».

Pour ce projet, il y a eu une demande d'assujettissement du dossier au *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement* (Q-2, r.10), puisque dans le secteur de la rue Félix-Leclerc, du boulevard de la Cité-des-Jeunes et de l'avenue André-Chartrand, une étude d'impact sur l'environnement est présentement en cours depuis le printemps 2005. Dans un courriel, madame Ruth Lamontagne, de la direction des évaluations environnementales, confirme que les travaux d'égouts et d'aqueduc, sans prolongement de pavé, ne sont pas assujettis au *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement* (Q-2, r.10). Notons que la rue Félix-Leclerc (2 voies) est déjà existante et que l'étude d'impact sur l'environnement est effectuée en prévision d'un élargissement de la rue (4 voies).

Recommandations :

Je recommande la délivrance de l'autorisation.



Jonathan Bouthillette, stagiaire
Secteurs agricole, hydrique, municipal et naturel

Longueuil, le 10 janvier 2006

AUTORISATION

Loi sur la qualité de l'environnement
(L.R.Q., article 32)

Ville de Vaudreuil-Dorion
2555, rue Dutrisac
Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 7E6

N/Réf : 7311-16-01-71083A9
400287049

Objet : Prolongement des réseaux d'eau potable, d'égouts sanitaire et pluvial

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande d'autorisation datée du 8 novembre 2005, reçue le 10 novembre 2005 et complétée le 16 décembre 2005, j'autorise, conformément à l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Prolonger les réseaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial sur la rue Félix-Leclerc.

Les travaux seront réalisés sur les lots 1739 ptie, 1743 ptie à 1749 ptie, 1751 ptie et 1752 ptie, du cadastre de la paroisse de Saint-Michel, dans la ville de Vaudreuil-Dorion, municipalité régionale de comté Vaudreuil-Soulanges.

Autorisation

En vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, le titulaire s'engage à réaliser ce projet tel qu'il est décrit aux présentes.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

- Formulaire de présentation des demandes d'autorisation pour les projets d'aqueduc et d'égouts, daté du 8 novembre 2005, signé par Claude Gagné, ing.;
- Lettre au Ministère, datée du 9 novembre 2005, signée par Claude Gagné, ing., concernant la demande d'autorisation pour le prolongement des réseaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial sur la rue Félix-Leclerc ainsi que la liste de tous les documents inclus dans la demande d'autorisation;
- Lettre au Ministère, datée du 13 décembre 2005, signée par Claude Gagné, ing., concernant la résolution du conseil municipal habitant Les Consultants LBCD inc. à présenter la demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

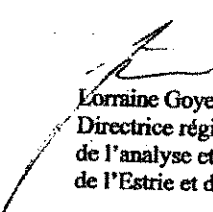
En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Ce projet devra être réalisé conformément à ces documents.

En outre, cette autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,

LG/JB/jb


Lorraine Goyette
Directrice régionale
de l'analyse et de l'expertise
de l'Estrie et de la Montérégie

RAPPORT D'ANALYSE

Requérant : Ville de Vaudreuil-Dorion
2555, rue Dutrisac
Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 7E6

Date : 15 décembre 2005

Objet : Prolongement des réseaux d'eau potable, d'égouts domestiques et pluvial

N/Réf. : 7311-16-01-71083A9
300258078

Description du projet :

Prolonger les réseaux d'aqueduc, d'égouts domestique et pluvial sur la rue Félix-Leclerc entre le flying J et le lot 3 001 526.

Les travaux seront réalisés sur les lots 1739, 1743 à 1749, 1751 et 1752 du cadastre de la paroisse de Saint-Michel, dans la ville de Vaudreuil-Dorion, municipalité régionale de comté Vaudreuil-Soulanges.

Impacts sur l'environnement :

Ce projet aura un impact minime sur l'environnement. Il y aura ajout de 579,27 m³/jour d'eaux usées acheminées à la station d'épuration de Vaudreuil-Dorion de type boues activées, dont le débit de conception est de 20 000 m³/jour. Le débit traité pour l'année 2004 a été en moyenne de 13 887 m³/jour. Pour l'année 2004, les exigences de rejet de la station n'ont pas tous été respectées. L'usine d'épuration éprouve certaines difficultés à respecter les exigences de rejets et plus spécifiquement au niveau des coliformes fécaux. Dans une lettre au MDDEP, datée du 9 mars 2005, signée par Luc Vinet, directeur adjoint au service des eaux de la ville de Vaudreuil-Dorion, on nous informe qu'il n'y a pas d'équipement de désinfection puisqu'à l'époque (travaux sur l'usine d'épuration en 1986) on avait jugé que le pouvoir de dilution du point de rejet du nouvel émissaire (eau profonde et de fort courant) était assez important. Cependant, le service des eaux de la ville de Vaudreuil-Dorion a mandaté une firme d'ingénieurs-conseils afin d'effectuer un essai pilote en laboratoire sur l'utilisation de l'acide peroxyacétique comme désinfectant. Le plan d'action de la Ville suit son échéancier.

Ce projet est localisé dans le bassin sanitaire numéro 17. Les exigences de rejet des ouvrages de surverse situés en aval du projet (trop plein pompé Ouimet et trop plein entrée station) ont toutes été respectées.

Les eaux de pluie et de ruissellement seront acheminées à la rivière Quinchien par l'égout pluvial de 1 500 mm de diamètre de l'avenue André-Chartrand et par un poste de relèvement existant. De plus, une étude sur la rivière Quinchien affirme que les rejets d'eau pluviale dans la ville de Vaudreuil-Dorion n'ont pas besoin d'ouvrage de rétention. La rétention devrait avoir lieu dans les autres municipalités en amont de Vaudreuil-Dorion. Selon le consultant, le réseau d'égout pluvial proposé respecte le plan directeur réalisé en 1999.

Le consultant confirme que les matériaux de rebut devront être acheminés dans un site de disposition reconnu par le MDDEP et conforme à la Loi sur la qualité de l'environnement. (Chapitre E, article 17 du devis des travaux).

Implications pour le contrôle :

Sans objet

Implications pour l'hydrique :

Sans objet

Implications pour le Service industriel :

Sans objet

Autres informations :

Selon le consultant, les ouvrages d'aqueduc proposés permettront l'alimentation et la distribution en eau de façon suffisante pour les usagers actuellement desservis et ceux qui seront desservis par les ouvrages projetés. L'usine de filtration de Vaudreuil-Dorion a été agrandie en 1990 pour desservir une population de l'an 2010.

Le consultant confirme que les ouvrages d'aqueduc et d'égout sanitaire décrits aux plans et devis sont conformes aux directives 001 et 004 du MDDEP de même qu'à la norme BNQ 1809-300/2004. Cette conformité a été vérifiée sous plusieurs aspects (Diamètre, distance entre les conduites, bornes d'incendie, couverture de l'aqueduc, pente des conduites d'égout, etc.). Cependant, cette vérification sommaire ne dégage pas l'ingénieur concepteur de sa responsabilité professionnelle envers le respect des directives, des normes et des règles de l'art.

Ce projet fait suite à une première phase, autorisée le 2 juin 2003 (7311-16-01-7108358). Lors de cette phase, un certificat d'autorisation a été délivré pour le déplacement du fossé Boisvert. Alors, avec le nouveau tracé de ce cours d'eau, la réglementation ne contrevient plus à l'émission de l'autorisation pour ce projet.

Pour ce projet, il y a eu une demande d'assujettissement du dossier au *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement* (Q-2, r.10), puisque dans le secteur de la rue Félix-Leclerc, du boulevard de la Cité-des-Jeunes et de l'avenue André-Chartrand, une étude d'impact sur l'environnement est présentement en cours depuis le printemps 2005. Dans un courriel, madame Ruth Lamontagne, de la direction des évaluations environnementales, confirme que les travaux d'égouts et d'aqueduc, sans prolongement de pavé, ne sont pas assujettis au *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement* (Q-2, r.10). Notons que la rue Félix-Leclerc (2 voies) est déjà existante et que l'étude d'impact sur l'environnement est effectuée en prévision d'un élargissement de la rue (4 voies).

Recommandations :

Émettre l'autorisation,

J. Bouthillette mg. le 29 déc. 2005

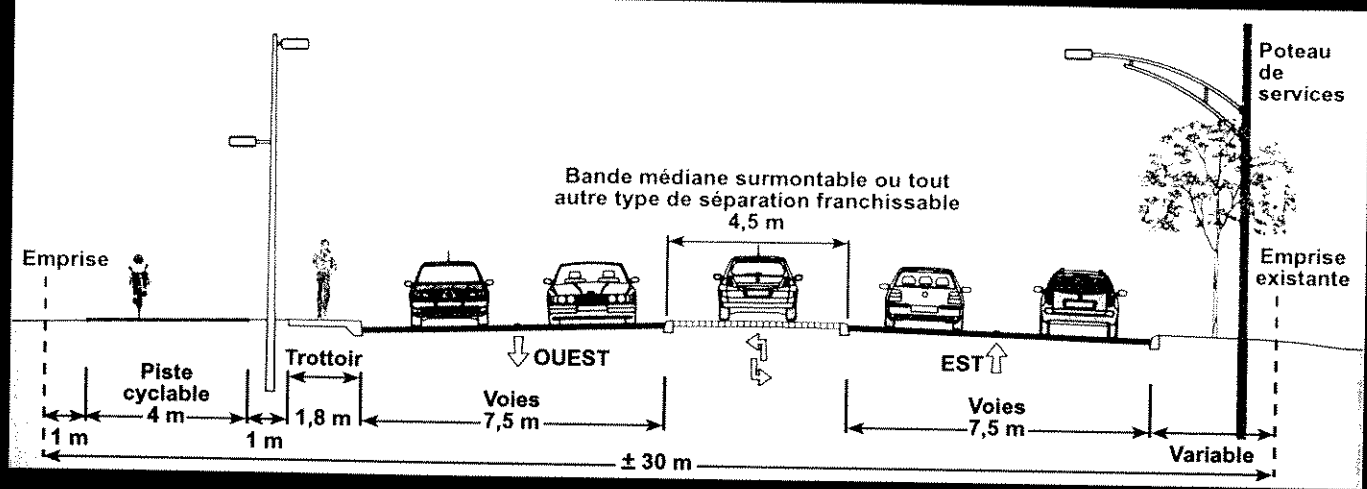
pour : Jonathan Bouthillette, stagiaire
Secteurs agricole, hydrique et municipal

AMÉLIORATION DU RÉSEAU ARTÉRIEL DE LA VILLE

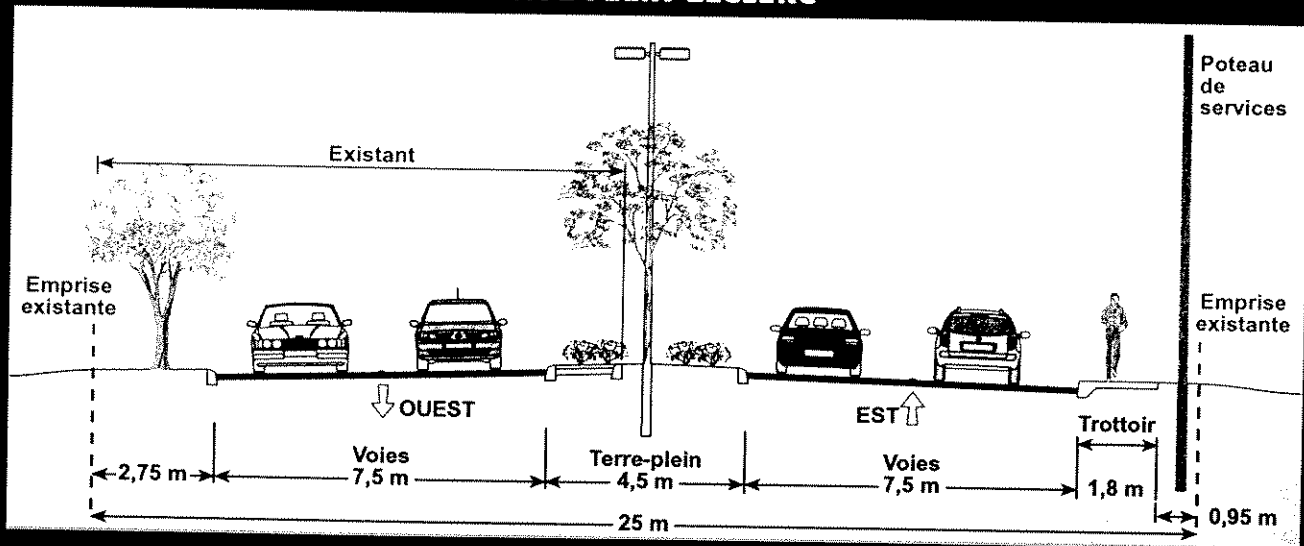


Seconde soirée d'information
Le 23 mars 2006 à 19 h 30

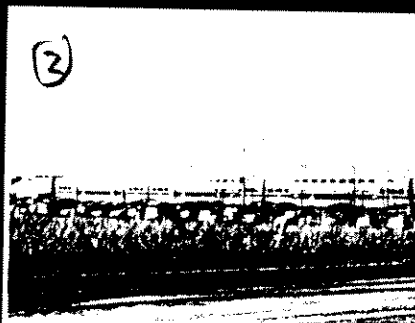
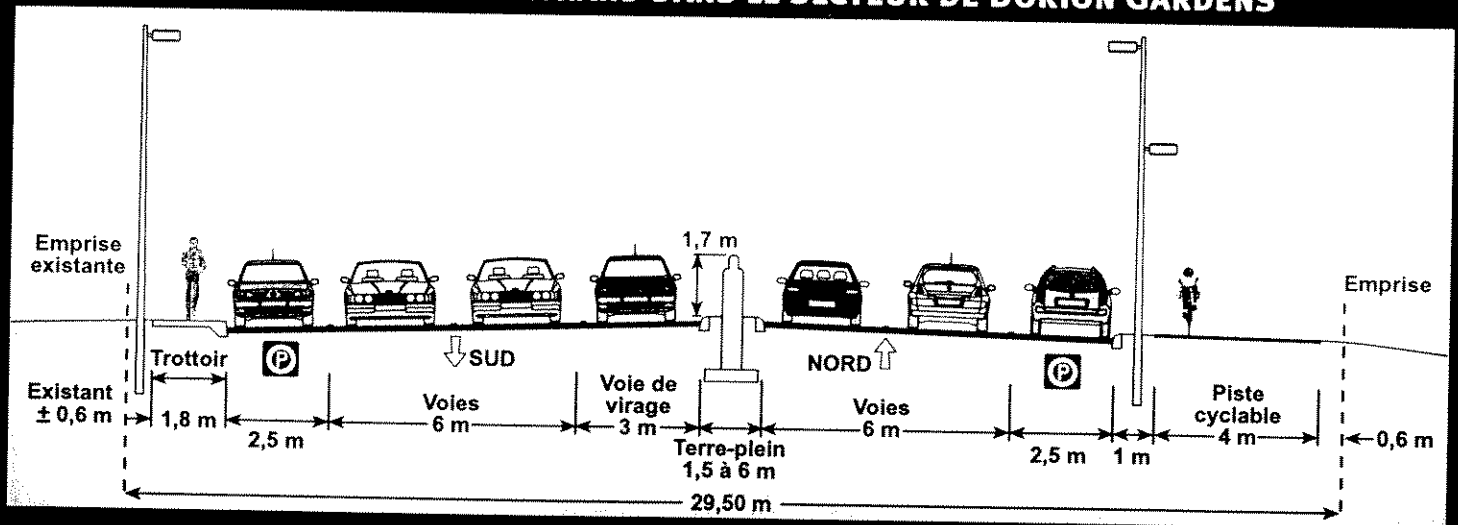
BOULEVARD DE LA CITE DES JEUNES



RUE FÉLIX-LECLERC



AVENUE ANDRÉ-CHARTRAND DANS LE SECTEUR DE DORION GARDENS



LES IMPACTS DU PROJET ET SES MESURES D'ATTÉNUATION OU DE COMPENSATION

Impacts positifs

- **Effets structurants au plan de l'aménagement du territoire et du développement économique.**
- **Mise en place de liens piétonniers et cyclables permettant de bonifier ce type de déplacements sur le territoire.**
- **Réduction du trafic qui pourrait aller jusqu'à 13 % sur l'avenue Saint-Charles dans le secteur de Dorion.**
- **Évite une augmentation de capacité à 4 voies sur les axes Harwood et Henry-Ford.**
- **Permet de faire face aux débits futurs anticipés avec le développement de la Ville.**

↳ Élargissement de la rue Félix-Leclerc

- Absence d'impact foncier en raison de l'utilisation de l'emprise existante (25 m).
- Terre-plein infranchissable qui sera muni de 10 ouvertures réparties à part égale entre les côtés est et ouest de la voie ferrée des trains de banlieue.
- Feux de circulation à prévoir à la majorité des carrefours, dont des feux synchronisés à la signalisation ferroviaire aux rues Boréale et Boileau.
- Augmentation de bruit se situera en deçà du seuil perceptible pour l'oreille humaine (- de 3 dBA), la majorité des secteurs ne subissant aucune augmentation.

↳ Élargissement du boulevard de la Cité des Jeunes

- Se fera du côté nord afin de limiter les impacts fonciers, sur le milieu bâti et sur la rivière Quinchien (environ 30 m d'emprise pour le futur boulevard).
- Deux résidences à acquérir ou déplacer.
- Des acquisitions de terrain sont nécessaires auprès de 4 propriétaires et sur plus de 18 000 m².
- Terre-plein infranchissable de chaque côté de la voie ferrée, occasionnant de courts détours pour une résidence et les immeubles de la rue Paul-Émile-Borduas.
- Ailleurs, bande médiane surmontable ou autre type de séparation permettant le franchissement pour accéder aux propriétés riveraines.
- Augmentation de bruit se situera en deçà du seuil perceptible pour l'oreille humaine (3 dBA et moins).
- Série de mesures qui visent à contrôler les nuisances pendant la durée des travaux pour les résidences et entreprises établies à proximité de la route.
- Série de mesures qui visent à préserver la qualité des eaux de la rivière Quinchien.
- Suppression du raccordement d'une rue prévue par la municipalité (Doug-Harvey) afin de limiter les inconvénients aux carrefours avec Henry-Ford et Félix-Leclerc (bretelles A-540).

↳ Construction de l'avenue André-Chartrand

- Variantes de tracé examinées au début de l'étude n'offrent pas les avantages du tracé de référence.
- Deux résidences à acquérir ou déplacer à proximité du boulevard de la Cité des Jeunes.
- Pour pouvoir mettre en place une emprise allant de 30 à 33 m, des acquisitions de terrain sont nécessaires auprès de 10 propriétaires et sur plus de 57 000 m².
- Stationnement sur rue permis dans le secteur de Dorion Gardens et terre-plein infranchissable dans ce secteur afin de pouvoir y insérer un aménagement antibruit.
- Pour que cet aménagement soit efficace, la vitesse face au parc doit être réduite à 30 km/h et aucune ouverture ne doit être préconisée à la rue Dumoulin (sauf piétons).
- L'aménagement antibruit proposé permet de ramener toutes les augmentations sonores à un niveau de 4-5 dBA ou moins, soit à peine au-dessus du seuil perceptible.
- L'accès ou les demi-tours se feront à partir d'une rue projetée tout juste au nord du quartier Dorion Gardens, cette rue servant également comme nouvelle entrée au parc.
- Caractérisation détaillée des sols à prévoir au passage sous les voies ferrées du CN pour déterminer les moyens de gestion appropriés qui s'imposent.
- Perte d'environ 6 000 m² de boisés : prévoir la revégétalisation des zones riveraines et des plantations dans les terre-pleins et aux abords routiers.
- Pont en arche à la rivière Quinchien pour limiter les empiètements en milieu hydrique et dans l'habitat du poisson.
- Série de mesures qui visent à contrôler les risques d'érosion pendant les travaux.
- Série de mesures qui visent à contrôler les nuisances pendant les travaux pour les résidences du secteur Dorion Gardens.

↳ Effets cumulatifs du développement

- **Altération de la qualité de l'air : faible augmentation de CO à prévoir, mais étude spécifique à faire dans le secteur du Flying J.**
- **Détérioration de la qualité des eaux : contrôle des risques de contamination et d'accidents lors des travaux, et installation de capteurs à sédiments sur le réseau de drainage souterrain.**
- **Modification du régime hydraulique de la rivière Quinchien par un léger rehaussement des niveaux de crues et certains changements dans les fréquences d'inondation : stations de pompage déjà prévues, suivi continu par des relevés hydrométriques, rehaussement des bâtiments et interdiction des descentes de garage dans les zones sensibles, et rétention en amont du bassin versant.**
- **Augmentation de la capacité de l'usine de filtration d'eau potable à prévoir.**
- **Augmentation à court terme de la capacité de l'usine d'épuration ou diminution importante des eaux parasites.**
- **Préservation de boisés et de milieux humides environnants qui sont d'intérêt pour la faune et la flore : Boisé Charlot à proximité de l'école Harwood et boisé humide face à la rue Boileau, au nord de la rue Félix-Leclerc.**

SECONDE SOIRÉE D'INFORMATION

La planification stratégique des principales artères de Vaudreuil-Dorion vise à améliorer la circulation existante sur son circuit routier et à offrir de nouvelles opportunités de déplacement pour les citoyens, le tout en conformité avec les dispositions du plan d'urbanisme en vigueur. Les solutions avancées initialement dans le contexte de ce projet ont d'ailleurs fait l'objet d'optimisations notables depuis la première consultation publique tenue en juin 2005.

La tenue de cette seconde séance d'information vous permet de connaître les principaux impacts du projet et de voir quelles sont les mesures d'atténuation ou de compensation qui sont proposées pour en réduire les effets. Également, cela vous donne l'opportunité de poser des questions, de faire des commentaires sur le projet et de recevoir les explications voulues avant que le rapport d'étude d'impact ne soit déposé au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec (MDDEP).

À l'instar de la première rencontre de juin dernier, il s'agit d'une soirée qui est à l'initiative de la Ville de Vaudreuil-Dorion. Elle ne s'inscrit pas dans la démarche de consultation qui pourra être conduite ultérieurement par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). Elle constitue plutôt une occasion pour la Ville d'expliquer comment les commentaires formulés à la première rencontre publique ont pu être pris en compte dans l'élaboration du projet et d'identifier des éléments qui pourraient permettre de le bonifier.

Rappelons que la Ville de Vaudreuil-Dorion vise à développer des infrastructures routières efficaces et sécuritaires qui, dans le même temps, occasionneront le moins d'inconvénients possibles sur l'environnement et procureront les meilleurs bénéfices à long terme pour sa population. Elle compte donc sur votre participation.

Vous pouvez adresser vos commentaires à :

Madame France Lavoie, Agente aux communications

Ville de Vaudreuil-Dorion

2555, rue Dutrisac

Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 7E6

Téléphone : (450) 424-8599

Télécopieur : (450) 424-8540

Courriel : flavoie@ville.vaudreuil-dorion.qc.ca

Conception graphique : GENIVAR inc.

Version 1



Le 8 août 2006

Monsieur John Burcombe
Mouvement Au Courant
4711, avenue Palm
Montréal (Québec) H4C 1Y1

**Objet : Projet d'amélioration du réseau artériel de la Ville de
Vaudreuil-Dorion
(3211-05-419)**

Monsieur,

La présente fait suite à vos correspondances datées des 8 et 30 juin 2006 concernant le projet d'amélioration du réseau artériel de la Ville de Vaudreuil-Dorion assujéti au Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement (R.R.Q., 1981, c. Q-2, r. 9) en vertu du paragraphe e du premier alinéa de l'article 2 de ce règlement.

Nous avons pris connaissance de la résolution du conseil municipal de Vaudreuil-Dorion (numéro 06-06-563) datée du 7 juin 2006 autorisant la firme GENIVAR à transmettre, au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), l'étude d'impact sur l'environnement du projet mentionné en objet. Plus précisément, vous portez à notre attention une proposition incluse dans cette résolution qui exprime : « [...] que la Ville puisse obtenir l'autorisation des travaux sur la rue Félix-Leclerc dans les meilleurs délais possibles et que le MDDEP puisse alors examiner la possibilité d'accorder un décret gouvernemental spécifiquement pour cet axe [...] ».

Tel que vous le mentionnez, le projet d'élargissement du boulevard Félix-Leclerc fait partie du projet proposé qui inclut également des activités au droit de deux autres infrastructures routières sur le territoire de la Ville de Vaudreuil-Dorion. Ce projet est actuellement examiné dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement prévue en application des articles 31.1 et suivants de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2).

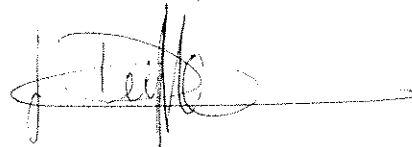
...2

Notre recommandation en prévision de la décision gouvernementale, portera sur l'ensemble du projet soumis et non spécifiquement sur l'axe Félix-Leclerc.

Il convient également de préciser que, même si la Ville de Vaudreuil-Dorion, initiatrice du projet, modifiait sa demande d'autorisation initiale afin d'obtenir un certificat d'autorisation du gouvernement uniquement pour le boulevard Félix-Leclerc, cette autorisation ne pourrait être émise sans suivre au complet la procédure d'évaluation et d'examen des impacts mentionnée précédemment. En effet, le projet d'élargissement à quatre voies du boulevard Félix-Leclerc sur une distance d'environ 2,5 km rencontre les critères d'assujettissement libellés au paragraphe e du premier alinéa de l'article 2 du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Dupont', with a long horizontal flourish extending to the right.

Jacques Dupont